



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015 - N° 256 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 21 octobre 2015

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Agnès FICHARD-CARROLL
X (Départ à 10h)	Férial TERKI

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
X	

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X (Arrivée à 9h50)	
X	
X (Arrivée à 9h50)	Geneviève DEGOLS
X	
X (Départ à 10h)	Valérie ROLLAND
X (Arrivée à 9h35)	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	



**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**  
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**  
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Frédéric LEMOIGNO
	Jean-Pierre PECOUL
	Dalila HAMMAR

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 24 membres présents ou représentés**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

**Invités permanents présents :**

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès **Fichard-carroll**

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Olivier **THALER**

- **Directeurs de département**

Hervé **JOURDE** (DESTEEM)

Bruno **TOURAINÉ** (Bio : MV)

- **Chargés de missions**

Thierry **BRETAGNON**

- **Chefs de service**

Béatrice **BOYER** (Communication)

Lucie **DUPUY de CRESCENZO** (Planning-Logistique)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)

Christiane **FRAMBOURG** (Masters)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Nicole **MAGNAN** (Licences)

Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (SIPEF)

- **Invités exceptionnels**

Aline **CLUZEL** (Masters)

Simon **DESCAMPS** (CTE Biologie Santé)

Pierre **LEFEBVRE** (CTE MIPS)

Michèle **LEVEQUE** (Cellule OFRI)

Anaïs **PASCUAL** (Affaires Générales et Juridiques)

François **ROUSSET** (CTE B3E)

Bruno **TOURAINÉ** (CTE Biologie-Agrosciences)

André **VIoux** (CTE Chimie)

- **Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 30 septembre 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 24 septembre 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du directeur,
2. Vote du PV n°255 - Conseil du 2 septembre 2015,
3. Vote de la charte des examens de la FdS modifiée et des MCC des UE,
4. Vote sur le dispositif de Césure,
5. Point sur le master MEEF,
6. Vote de la lettre de cadrage budgétaire,
7. Vote de la lettre de cadrage campagne d'emplois BIATS,
8. Vote de la lettre de cadrage campagne d'emplois EC et E,
9. Vote de conventions,
10. Points divers.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

#### 1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

##### a- Point sur la rentrée

**M. HALBOUT** indique avoir mis à disposition des conseillers, une analyse relatives aux inscriptions administratives et pédagogiques de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il demande à **Mme DEGOLS** de présenter un point de situation concernant les Licences.

**Mme DEGOLS** informe l'Assemblée que 4 875 étudiants se sont inscrits à ce jour en Licence. Il est remarqué une augmentation en termes d'inscriptions à la fois en L1 mais également, en L2 et L3 où davantage d'étudiants sont comptabilisés par rapport à l'an dernier. Ce phénomène est la conséquence de la hausse des inscriptions en L1 constatée les années précédentes. En outre, il a été noté que les étudiants issus du PACES s'inscrivent plus en Biologie.

**Mme DEGOLS** précise que quatre-vingt étudiants en L1 sont actuellement « *mal affectés* » mais que leurs cas respectifs devraient être résolus d'ici la fin de semaine. Contrairement à l'an passé, la pression s'opère sur le portail Curie - l'an dernier l'affluence avait été plutôt constatée sur le portail Monod -.

**M. HALBOUT** remercie **Mme DEGOLS** et donne la parole à **M. HOFFMANN** pour les Masters.

**M. HOFFMANN** indique que le nombre d'inscrits en Master est - à ce jour - légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Il précise que les problèmes rencontrés du fait de la mise en place du LMD4 ont été résolus au cas par cas.

##### b- Conseil d'Administration UM

**M. HALBOUT** informe l'Assistance que le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier s'est réuni la semaine précédente. L'ordre du jour a été mis à disposition sur l'ENT du Conseil de la Faculté.

**M. HALBOUT** souhaite préciser deux points qui ont été abordés par le Président lors de la présentation des actualités. Le premier porte sur la situation de l'ESPE qui est stabilisée ; le second concerne les campagnes d'emplois et l'évolution des futurs Départements scientifiques. Le Président a bien précisé que les CTE actuels allaient être « *réactivés* » et c'est en conséquence, la raison pour laquelle **M. HALBOUT** a invité les anciens Directeurs de CTE au Conseil de la Faculté de ce jour pour aborder, notamment avec eux, les campagnes d'emplois.

### c- Festisciences 2015

**M. HALBOUT** rappelle que la deuxième édition du Festisciences 2015 aura lieu le 26 novembre prochain. Le programme, actuellement en cours de finalisation, est mis à disposition des conseillers sur l'ENT. Lors de cet événement seront programmés une présentation des Masters, un déjeuner convivial organisé par l'association « l'Ouvre Tête », une réunion d'information sur la mobilité internationale ainsi qu'une conférence de Monsieur Guillaume LECOINTRE. La journée s'achèvera sur une note conviviale autour d'un repas et d'un concert.

**M. HALBOUT** explique qu'en parallèle de cette journée, des remises de prix ainsi que différents concours seront organisés. Ces derniers permettront de valoriser des initiatives étudiantes, notamment sur le thème du développement durable.

**M. LAGARRIGUE** précise que les règlements des concours sont finalisés. La mise en place des jurys et des prix est prévue pour la semaine prochaine.

**M. HALBOUT** invite le service Communication de la Faculté des Sciences de Montpellier à promouvoir fortement cet événement pour qu'un maximum de personnes soient informées et participent à cette journée !

### d- Promosciences 2016

**M. HALBOUT** indique que pour l'instant, aucun document n'a été mis à disposition de l'Assemblée car la Faculté des Sciences est encore en phase de discussion avec Promosciences - association dont le but est de valoriser l'enseignement des sciences à l'université tout en opérant le lien Lycée-Université -. Cette dernière est parrainée par la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Directeurs des UFR Scientifiques et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Faculté envisage d'organiser au printemps prochain le colloque annuel de Promosciences sur le campus de Montpellier. L'an dernier, celui-ci a eu lieu à Nice.

**M. HALBOUT** précise qu'il a proposé que la thématique soit orientée sur les nouvelles formes d'enseignement et les nouvelles pédagogies. Ce sujet ayant été déjà débattu en Conseil de la Faculté, **M. HALBOUT** a pensé intéressant de l'évoquer avec des équipes ayant des expériences dans d'autres UFR et universités françaises.

**M. HALBOUT** informera les conseillers dès que le projet s'affinera.

### e- Opération Campus

**M. HALBOUT** propose aux conseillers d'opérer un point « le plus complet possible » sur le Plan Campus lors du Conseil du 21 octobre prochain auquel participeront notamment, **M. PAGANELLI** ainsi que les interlocuteurs de l'Université.

**M. HALBOUT** présente le diaporama du Village des Sciences, diffusé également lors du Comité de Direction du 15 septembre dernier - Cf. Annexe 1 -.

**M. HALBOUT** invite l'Assemblée à lui faire remonter d'éventuelles questions qu'il pourra relayer à l'équipe du Plan campus, ce qui leur permettra d'affiner leur présentation en ce sens.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il est prévu de construire quatre nouveaux bâtiments : deux (les A et D) à l'entrée du campus et deux (B et C) sur l'emplacement de l'actuel bâtiment 6. Le bâtiment A sera dédié à des enseignements de types cours, TD et TP d'Informatique. Le bâtiment D sera quant à lui destiné aux enseignements de TP de Biologie Ecologie. Lorsque cette première phase du Village des Sciences sera achevée, le bâtiment 6 sera démoli et deux autres bâtiments - B et C - seront édifiés en remplacement :

- le premier, dédié aux TP de Chimie, qui se déroulent actuellement dans les bâtiments 3 et 16,
- le deuxième, destiné à accueillir des enseignements de TP de Mécanique, Electronique et Physique actuellement dispensés dans les bâtiments 1 et 2 qui sont voués à être détruits.

**M. HALBOUT** rappelle que les équipes d'architectes travaillant sur les bâtiments A et D, ont été choisies au printemps dernier.

**M. HALBOUT** rappelle que l'un des bâtiments remplacera l'actuel « bât. 6 ». En son sein seront situés certains services de la Faculté des Sciences ainsi qu'un grand nombre de salles de cours et de TD. Le but de cette opération est d'augmenter la surface en termes de locaux dédiée aux enseignements de la Faculté car « tout le monde est bien conscient que l'UFR manque de salles, notamment de TD - pour 40 étudiants - et de salles de cours dont la capacité peut accueillir entre 80 et 120 étudiants. »

**Mme JOAB** se demande si la problématique relative aux salles d'Informatique a bien été abordée.

**M. HALBOUT** rappelle les choix faits, il y a quelques années : il y a actuellement seize « *petites* » salles de TP informatisées de 20 places au sein du bâtiment 6 ; il est prévu de créer neuf salles de TP informatisées de 40 places. Actuellement, la Faculté est en discussion avec **M. DONY**, Directeur de Département pour affiner les demandes et un point plus complet sera réalisé lors de la rencontre avec l'équipe du Plan Campus le 21 octobre prochain.

**M. HALBOUT** précise que lorsque le Département de Chimie aura déménagé du bâtiment 16, le Département Informatique pourra s'agrandir et disposera ainsi de grandes salles dédiées aux projets à la place des salles de TP. Ainsi, en termes de salles, le Département Informatique gagnera de la surface disponible avec plus de salles de projets.

**Mme JOAB** note qu'il manquera « *tout de même les salles de TP qui se situent actuellement au rez de chaussé du bâtiment 6.* »

**M. HALBOUT** répète qu'elles ne disparaîtront pas mais qu'elles seront regroupées deux par deux. Ce choix avait été opéré à l'époque !

**Mme JOAB** précise qu'elle s'en rappelle parfaitement puisqu'elle était Directrice du Département Informatique à cette période. Il s'agissait de rapatrier les salles de TP au sein du bâtiment 16. Elle précise que les salles de projets sont différentes de celles dédiées aux TP !

**M. HALBOUT** ajoute que des salles de TP seront par ailleurs, mises à disposition au sein du bâtiment 16.

**Mme JOAB** demande quand tout cela sera mis en place.

**M. HALBOUT** lui répond qu'une partie du Département Chimie va déménager rapidement au sein du bâtiment mutualisé « Chimie Enseignement Balard ». La seconde moitié du déménagement ne se déroulera qu'après la déconstruction du bâtiment 6.

**Mme JOAB** demande si les travaux auront été réalisés avant que le bâtiment 6 ne soit démoli.

**M. HALBOUT** lui répond que concernant la partie nord du bâtiment 6, cela sera fait. Il invite l'Assemblée à être présente lors du débat qui sera initié au cours du prochain Conseil. Il informe qu'actuellement une discussion est menée : les informaticiens se posent la question d'investir une partie d'un des futurs bâtiments neufs.

**M. LAGARRIGUE** indique que, parfois, les étudiants n'ont pas accès aux salles informatiques en « *libre-service* ».

**M. HALBOUT** précise que l'accès « *libre-service* » est prévu. L'avantage est qu'en termes de flux, de vie étudiante et d'espace de vie, une réflexion a été menée pour disposer à la fois de lieux entièrement ouverts aux étudiants et d'autres, plus « *fermés* », avec un accès plus limité dans le temps et disposant de créneaux tardifs.

**M. HALBOUT** présente les différents plans dessinés.

**M. HALBOUT** présente aux conseillers les diapositives du bâtiment D. Il précise que suite aux demandes formulées par la communauté du Département Biologie-Ecologie - BE -, un système de double circulation a été mis en place. Ainsi, les étudiants peuvent entrer dans les salles par les côtés alors qu'une circulation à l'intérieur du bâtiment est réservée aux manipulateurs, techniciens et enseignants. En conséquence, les deux flux ne se croisent pas, notamment lors de manipulations de produits dangereux.

**M. HALBOUT** ajoute que les retours des équipes de techniciens et d'enseignants du département BE sur la construction de ce bâtiment portent sur la superficie de certaines salles qui n'était pas suffisante. Un travail a été réalisé par l'équipe du plan Campus pour agrandir ces locaux et gagner des marges de manœuvre. A ce jour, toutes les demandes des équipes pédagogiques ont bien été prises en compte sur ce point.

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'une serre est a priori prévue à l'intérieur du bâtiment D et se trouvera soit en terrasse, soit à l'étage.



**M. HALBOUT** rappelle qu'il attend que les conseillers lui fassent part des diverses questions qu'ils se posent afin de les communiquer à l'équipe du Plan Campus qui viendra en débattre - il le rappelle - lors du prochain Conseil. A cet effet, il leur a été déjà demandé d'aborder les points suivants :

- la chronologie des diverses opérations du Plan Campus,
- un focus sur la construction des bâtiments A et B,
- un débat sur les aménagements extérieurs sachant que la phase suivante du Plan Campus sera consacrée à la reconfiguration du Campus en termes de circulations automobile, piétonne, cycliste, ainsi qu'au réaménagement paysager comprenant la création de bassins de rétention, de jardin,...

**M. HALBOUT** précise qu'il a souhaité une concertation la plus large possible avec les utilisateurs. Plusieurs réunions sont ainsi prévues dans le courant du mois d'octobre et la Faculté des Sciences lancera le débat en Conseil.

**M. BOUBY** demande s'il est possible de disposer des plans détaillés des locaux.

**M. HALBOUT** lui répond qu'ils sont disponibles sur l'ENT du Conseil mais propose de lui adresser la version plus détaillée sachant qu'à ce jour, ces plans ne sont pas définitifs car ils font encore l'objet de discussions avec les équipes.

**M. HALBOUT** ajoute que ceux qu'il présente ce jour ont été débattus avec les architectes. Certains d'entre eux font encore l'objet de dialogues notamment avec le Département BE concernant l'agrandissement des salles. Il est prévu la mise en service de deux ascenseurs au sein du bâtiment D mais, il n'en restera peut-être plus qu'un pour finalement gagner un peu de place sachant qu'en parallèle, il y a des accès extérieurs. *« Un seul ascenseur devrait donc suffire ! »*

Pour **M. BOUBY**, l'ascenseur ne devrait pas être utilisé par les étudiants.

**M. HALBOUT** répond que seuls les usagers en situation de handicap seront autorisés à l'utiliser.

Concernant les plans, **M. BOUBY** se demande si la création d'une salle de repos pour les personnels a été envisagée afin que le bâtiment soit *« aux normes »* avant son ouverture.

**M. HALBOUT** lui répond que cela est effectivement prévu.

**M. IMBERT** note que grâce au Plan Campus, la Faculté des Sciences va gagner en termes de superficie de salles et en confort. *« Toutefois, il ne faut pas oublier que l'UFR Sciences manque d'enseignants pour occuper ces nouvelles salles ! »*

**M. HALBOUT** précise que ce sujet sera abordé lors du point relatif aux campagnes d'emplois. La Direction de la Faculté souhaiterait procéder à quelques redéploiements avec les moyens dont elle dispose ...

**M. IMBERT** *« est au courant des efforts qui sont effectués mais tient à rappeler que pour enseigner aux étudiants il faut des enseignants ! »*

**M. LUTFALLA** pense qu'il serait intéressant que la superficie des bâtiments ainsi que le nombre d'étages puissent être mentionnés sur les plans présentés par **M. HALBOUT** et ce, afin de mieux comprendre ce qui est présenté.

**M. HALBOUT** précise que le nombre de niveaux est indiqué sur une diapositive.

**M. BOUBY** s'étonne qu'il y ait un bâtiment à cinq étages. Il demande si celui-ci comprendra des salles de TD et des salles de cours.

**M. HALBOUT** répond qu'il y aura effectivement des salles de TD, des salles de cours mais également, une partie des services administratifs de la Faculté.

**M. BOUBY** craint que les R+4 et R+5 ne posent des problèmes pour la circulation des étudiants ...

**M. HALBOUT** rappelle que l'équipe du plan Campus sera présente pour répondre aux questions des conseillers lors du prochain Conseil.

#### f- StraNES - Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur -

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition des conseillers, d'une part, le rapport StraNES se matérialisant par un vade-mecum recensant quarante propositions pour la future stratégie nationale de l'Enseignement supérieur et d'autre part, le dossier de presse de rentrée présenté par le ministère.

**M. HALBOUT** souligne que le document StraNES insiste notamment sur certains points importants tels que la non sélection et le passage Licence-Master, « *confirmant une politique déjà appliquée au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier !* »

**M. HALBOUT** insiste sur un point - « *parfois passé inaperçu* » - préconisant une évolution des modes d'évaluations lors des examens. Une question est ainsi posée : « *avec les nouvelles technologies, l'évolution d'internet, la formation aux nouveaux métiers, est-il raisonnable au sein de l'université de faire passer des examens sans document ni accès à internet ?* » La réponse qui est apportée est la suivante : « *pourquoi ne pas laisser aux étudiants ces accès dont ils ne se privent pas... avec leur téléphone ?* »

**M. HALBOUT** propose qu'un débat sur ce point soit mené en cours d'année au niveau de la Faculté des Sciences et ce, afin que le Conseil se positionne et fasse remonter son interprétation. D'ailleurs, une première discussion est intervenue à ce sujet en réunion de Direction. Ce débat se tiendra également au sein des Départements d'enseignement.

**M. HALBOUT** trouve ce débat intéressant car il y a des avis très partagés.

**M. MANCHERON** pense qu'il est effectivement important qu'un débat ait lieu sur cette question. A l'heure actuelle, certaines épreuves autorisent des documents et des projets sont aussi réalisés par les étudiants sur leur temps de travail personnel. Ainsi, ils ont accès aux documents et à internet.

**M. MANCHERON** indique qu'il est bien évidemment favorable à l'évolution technologique mais ajoute qu'à un moment donné, il faut se recentrer sur ce que l'on veut faire avec nos étudiants : « *veut-on les former, en faire des scientifiques ou les formater sur du copier/coller ?* » Les épreuves ne sont ni des sanctions, ni des punitions : elles servent à valider des connaissances ! Si l'on s'ouvre au numérique en autorisant l'accès aux mobiles, le contrôle portera davantage sur la capacité des étudiants à utiliser internet que sur les connaissances qu'ils auront acquises !

**M. HALBOUT** pense qu'il s'agit effectivement d'un élément du débat. Il est important de pouvoir initier cette réflexion car on a déjà pu constater des cas de fraudes où l'étudiant se connectait sur internet alors qu'il se rendait simplement aux toilettes.

**M. LUTFALLA** demande s'il n'a jamais été envisagé d'activer des brouilleurs.

**M. HALBOUT** lui répond que cette pratique est interdite par la loi.

**M. HALBOUT** propose de poursuivre l'ordre du jour.

#### g- ESPE

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée, l'ordre du jour du dernier Conseil de l'ESPE.

**M. HALBOUT** ajoute que celui-ci a essentiellement été consacré aux Modalités de Contrôle des Connaissances ; ces dernières ayant été harmonisées entre les différents parcours ainsi que pour les parcours adaptés au public enseignants arrivant dans les formations et ayant déjà validé un Master.

Pour faire suite à ce qui a déjà été dit en Conseil, **M. HALBOUT** ajoute qu'il a été précisé que « *nous restions dans une situation de statu quo au niveau de l'ESPE.* » A savoir que l'ESPE reste une composante fédératrice au niveau de la Comue LR Universités, déléguant la mise en œuvre de la formation aux différentes composantes qui continuent donc à porter leurs formations en leur sein et à disposer de leurs personnels. Cela signifie que la Faculté d'Education reste une composante de l'Université de Montpellier et que les équipes restent des personnels de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle que cette situation est celle qu'il défend ! Il sait que certaines personnes n'y croient pas ou pensent que l'on nous conduit dans d'autres directions...

### h- Démarche Qualité

**M. HALBOUT** invite **Mme PASCUAL** à présenter un point de situation sur la Démarche qualité initiée au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Mme PASCUAL** présente le document - *Cf. Annexe 2* -.

**M. MANCHERON** demande à qui s'adresse cette démarche.

**Mme PASCUAL** lui répond qu'à ce jour, les services administratifs se trouvant au sein des bâtiments 6 et 30 seront les principaux impactés.

**M. GUEVELLOU** confirme que les services accueillant les usagers au quotidien seront effectivement concernés en priorité par cette démarche.

**M. MANCHERON** demande à **Mme PASCUAL** de se présenter et d'indiquer si elle a été recrutée directement par la Faculté des Sciences ou si elle fait partie d'un cabinet extérieur à l'établissement ?

**M. HALBOUT** précise que **Mme PASCUAL** est déjà intervenue à plusieurs reprises au sein de ce Conseil !

**Mme PASCUAL** se présente et précise qu'elle a été recrutée par la Faculté en janvier dernier pour mener à bien cette réflexion sur la Démarche qualité.

**M. GUEVELLOU** ajoute que **Mme PASCUAL** est qualifiée diplômée.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que **Mme PASCUAL** n'est pas une personne extérieure à la composante et qu'elle travaille bien sur cette mission suite à son recrutement en qualité de référente Qualité par la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** remercie **Mme PASCUAL** pour son investissement et son compte rendu présenté, ce jour, en Conseil.

### i- Journée des Lycéens

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le 15 octobre prochain aura lieu la journée des Lycéens au cours de laquelle la Faculté accueillera deux personnalités scientifiques reconnues : **M. ASPECT** et **M. GIL**. Ils interviendront sur le campus du Triolet, dans le cadre de l'année de la Lumière. Près de 400 étudiants seront accueillis ce jour là.

**M. HALBOUT** invite l'Assemblée à venir assister aux conférences ouvertes à tout public.

**Mme DEGOLS** s'étonne du fait que l'information ne soit pas encore mise en ligne sur le site web de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** demande à **Mme BOYER**, Responsable du service Communication de la Faculté de faire le nécessaire rapidement.

**Mme BOYER** répond qu'elle n'a eu l'information que la veille de ce Conseil ...

**M. HALBOUT** ajoute qu'il était en dialogue avec le service Planning et Logistique car celui-ci n'a eu confirmation de la réservation de l'amphithéâtre 6.03 que la veille. Avant de communiquer sur une manifestation, il faut connaître précisément le lieu de l'intervention et en l'espèce, il n'a été connu que mardi 29 septembre ...

**M. HALBOUT** précise que le programme est maintenant disponible sur l'ENT du Conseil et sera également visible depuis le site web très prochainement.

**M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

### j- Prochain Conseil - 21 octobre 2015 -

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 21 octobre 2015, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil n°256,
3. Vote des projets pédagogiques,
4. Présentation du budget 2016
5. Présentation des profils de postes,
6. Présentation du plan Campus,
7. Cadrage SPS,
8. Questions diverses.

**M. HALBOUT** rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 15 septembre 2015, et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

**M. HALBOUT** ajoute que de nombreux débats auront lieu lors de ce prochain Conseil. Le budget 2016 sera quant à lui adopté au Conseil de novembre prochain, sauf si l'Université de Montpellier demande à la Direction de la Faculté d'y procéder auparavant.

### 2. APPROBATION DU PV N° 255

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme ROLLAND** (arrivée à 10h) a donné procuration à **Mme TERKI**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **Mme HAMMAR**,
- **M. SOROT** a donné procuration à **M. LAGARRIGUE**,
- **Mme TERKI** (départ à 10h) a donné procuration à **Mme ROLLAND**,

**M. HALBOUT** remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 255 du 2 septembre 2015.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 254 - Conseil du mercredi 2 septembre 2015 recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

Avant de passer au point suivant, **M. BOUBY** demande la parole. Il pense qu'il aurait été intéressant d'effectuer un point de situation sur l'utilisation de l'application informatique Adhoc qui s'adresse aux personnels administratifs et techniques de la Faculté des Sciences et plus largement, de l'Université de Montpellier

**M. HALBOUT** rappelle que, comme cela a été renseigné sur le dernier procès-verbal, une « *longue discussion* » a été menée à ce sujet lors du précédent Conseil.

**M. BOUBY** précise qu'entre temps, une réunion s'est tenue entre la Direction de la Faculté - **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif - et le Département de Chimie à laquelle ont assisté les techniciens des salles de travaux pratiques. **M. GUEVELLOU** a souhaité les entendre concernant l'utilisation de l'application au quotidien. Aussi, le Département attend non seulement une réponse de la part de la « *composante Faculté* » mais aussi, de la Direction de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** indique qu'il était en Comité Technique - CT - de l'UM ce mardi 29 septembre où il a abordé cette question avec **M. le Directeur Général des Services** de l'UM.

**M. BOUBY** ajoute que lors de sa dernière rencontre avec **M. HALBOUT**, ce dernier l'avait informé qu'il s'était « expliqué » avec **M. le Directeur Général des Services** au sujet du déploiement d'Adhoc. Lors de ce CT, le discours tenu par **M. Beauregard** s'est avéré quelque peu nuancé. Celui-ci a en effet déclaré ne pas être favorable à la mise en place de cette application étant conscient que les cas de certains personnels ne peuvent pas être traités dans le cadre d'Adhoc.

**M. BOUBY** fait part au Conseil de sa propre situation : depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, il a accumulé 45 heures supplémentaires. « *Cela est équivalent à une semaine !* » Or, le nombre de jours autorisés pouvant être récupérés par le biais de cette application ne s'élève qu'à cinq. Lorsque **M. BOUBY** a expliqué sa situation à **M. le Directeur Général des Services**, celui-ci lui a répondu qu'il n'était pas en accord avec le fonctionnement d'Adhoc mais que les personnels administratifs de l'Université de Montpellier ont insisté pour que cette application puisse être laissée en place ! Les personnels ont la possibilité « *de s'arranger avec leur N+1* » pour récupérer plus de jours.

**M. BOUBY** indique qu'il lui a précisé qu'il s'agissait d'un « *arrangement* » ! Cela signifie qu'il existe un cadre extrêmement strict avec l'application Adhoc et ceux qui ne pourraient l'utiliser, doivent convenir directement avec leur N+1 de la gestion des heures effectuées en supplément.

**M. BOUBY** demande comment doit faire son N+1 pour déclarer l'ensemble des jours récupérés alors qu'il n'a pas le droit de poser plus de 5 jours !

Pour **M. BOUBY**, l'Université de Montpellier met en place un cadre très strict avec l'application Adhoc et « *les personnels qui en sortent doivent se débrouiller !* » Cela est d'autant plus aberrant que si la personne prend sa récupération sans la déclarer dans l'application et qu'un problème survient, elle sera censée être à l'Université ...

**M. BOUBY** aimerait que tous les Départements d'enseignement rencontrant ce même problème, mènent aussi cette réunion avec leurs personnels administratifs et techniques afin de signaler cette réalité aux Directions de la Faculté des Sciences et de l'Université de Montpellier. Ce problème est contraignant et risque de démotiver les personnes qui font leur travail le plus correctement possible !

**M. HALBOUT** indique à **M. BOUBY** que la Direction de la Faculté des Sciences est pleinement investie dans cette démarche. Un courrier a été ainsi très récemment adressé à l'ensemble des Directeurs de Département à ce propos pour que des visites et des échanges aient lieu ; la Direction recensant l'ensemble des problèmes posés par cette application et **M. HALBOUT** s'engageant à les remonter auprès de la Présidence l'Université, ce qu'il a déjà commencé à faire auprès du Directeur Général des Services lors de la réunion de Gouvernement. Il a aussi pris l'initiative d'étudier comment les autres composantes s'organisaient sur la gestion des heures.

**M. BOUBY** rappelle « *qu'il n'est qu'un agent technique* » alors que **M. HALBOUT** est le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier, à savoir la plus importante composante de l'Université de Montpellier ! **M. BOUBY** pense que la Direction de l'UM doit prendre en compte les problèmes soulevés au sein des Départements d'enseignement et de la Direction de la Faculté.

**M. BOUBY** ajoute que cette problématique ne touche pas uniquement notre Faculté. Il prend l'exemple de la secrétaire présente au CT qui a fini à 19h30... « *Comment a-t-elle pu déterminer quinze jours avant qu'elle allait rester si tard et qu'elle ferait x heures supplémentaires dans la même journée ?* »

**M. HALBOUT** explique qu'il n'a pas mis le point Adhoc à l'ordre du jour de ce Conseil car la Direction de la Faculté est actuellement en train de recenser l'ensemble des problématiques auxquelles les équipes sont confrontées.

**M. HALBOUT** ajoute qu'il travaille en parallèle avec l'ensemble des Directeurs des composantes de l'UM pour réfléchir aux solutions et améliorations pouvant être apportées. Un point sera ensuite réalisé en Conseil et **M. HALBOUT** et **M. GUEVELLOU** porteront à la connaissance de la Direction l'UM des pistes pour affiner le processus actuel.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait qu'avec **M. GUEVELLOU**, ils entament actuellement une phase de recensement et de dialogue.

**M. BOUBY** les remercie de « *s'occuper de ce problème* ».

Pour **M. HALBOUT**, il est un peu tôt pour pouvoir dresser un point exhaustif. La situation est connue pour le département Chimie mais, il ne souhaite pas qu'on lui dise à nouveau que « *ce problème ne concerne qu'un agent !* » En effet, ce problème est en réalité bien plus large ! Il faut le dépersonnaliser et recenser l'ensemble des dysfonctionnements et apporter des éléments constructifs.

**M. BOUBY** remercie à nouveau **M. HALBOUT** pour son implication.

### **3. VOTE DE LA CHARTE DES EXAMENS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES MODIFIÉE ET DES MCC DES UE**

**M. HALBOUT** indique que ce point portera sur trois sujets : la Charte des Examens adoptée au printemps dernier par le Conseil de la Faculté des Sciences ainsi que les modalités précises de Contrôle des Connaissances en Licence et en Master.

**M. HALBOUT** indique que la Charte de l'UM telle qu'elle a été adoptée et la proposition du Vade-Mecum des Examens de la Faculté des Sciences de Montpellier sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** explique que la Charte des Examens de l'Université de Montpellier prend en compte une lecture très rigoureuse du cadrage du décret Licence qui, notamment :

- impose des secondes sessions pour toutes les UE,
- interdit des notes seuils sur des UE.

**M. HALBOUT** précise que deux dispositions ont été rayées de notre Vade-Mecum pour les licences :

- première disposition : « *nous avons enlevé les UE de stages, projets, TP de l'ensemble des UE qui étaient sujettes à la seconde session ; toutes les UE sont a priori ouvertes à la 2<sup>ème</sup> session* »,
- deuxième disposition : « *pour les Licences, la Faculté ne mettra pas en place un système de note seuil.* »

**M. HALBOUT** indique que les conseillers ont pu lire le détail des MCC en Licence et en Master en prenant connaissance des documents mis à disposition sur l'ENT. Pour certains Masters, des notes ou des blocs seuils ont été instaurés.

**M. MANCHERON** souhaite débiter son intervention concernant la Charte des Examens de l'Université. Il indique qu'après l'avoir lue, il a transmis par mail à la Direction les retours qui lui ont été adressés. La première des observations qui lui a été formulée porte sur les mentions devant figurer sur le sujet d'examen : le matériel et les documents autorisés, la durée de l'épreuve, la notation, l'intitulé lisible de l'épreuve, le coefficient accordé à l'épreuve et le diplôme préparé. En toute bonne foi, **M. MANCHERON** pense que personne ne respecte cette partie, notamment concernant la notation ... Est-ce qu'il s'agit du barème question par question, ou s'agit-il de préciser simplement que la note est sur 20 points ? Personne n'indique sur le sujet quel est le coefficient de l'épreuve. Aussi, soit il faut s'assurer que tous les enseignants disposent de cette information et la respectent, soit il faudra procéder à la relecture de ce sujet.

**M. MANCHERON** ajoute que la plupart des équipes pédagogiques avec qui il a discutées à ce propos affirment « *qu'elles n'étaient pas au courant de ces modalités* » : il faudrait que ces aspects-là puissent être confirmés.

**M. MANCHERON** précise que les enseignants sont globalement plutôt d'accord mais qu'il leur faudrait un support : le plus important dans un examen « *se joue en général plus sur le fond plus que sur la forme.* » Il y a de fortes chances pour que cette dernière soit imposée mais pas respectée !

**Mme DEGOLS** indique qu'il serait possible de contrôler les examens portés par les services de la Scolarité.

**M. HALBOUT** ajoute que c'est comme la loi : « *nul n'est censé l'ignorer !* » C'est pour cela que le document est diffusé !

**M. MANCHERON** ajoute que les équipes n'étaient pas au courant et, ... lui le premier !

**M. HALBOUT** rappelle que cette Charte des Examens vient d'être adoptée en CFVU !

Pour **M. MANCHERON**, cela signifie qu'il y a un travail à effectuer en matière de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques !

**M. HALBOUT** est en accord avec les propos de **M. MANCHERON**. S'il présente cette Charte aujourd'hui, c'est pour recenser les différents points !

**M. HALBOUT** fait une parenthèse et indique que les services administratifs en lien avec **M. GUEVELLOU**, **Mme DEGOLS** et **M. HOFFMANN** sont en train de travailler sur un résumé des MCC. Ce document ainsi que la Charte des Examens de l'UM permettront d'éclairer les équipes sur les points particuliers devant retenir leur attention.

**M. MANCHERON** a une question relative à la notation : « *doit-elle porter sur la note globale du sujet ou point par point ?* »

**M. HOFFMANN** prend la parole et indique qu'il a un souci avec les propos de **M. MANCHERON** concernant l'affichage sur les sujets. Il précise que « *60% des enseignants ne se rappellent plus ce qu'ils ont enseigné !* » Il arrive que des enseignants redemandent à la Scolarité les notes qu'ils ont mises à l'écrit, notamment en TP. Certains demandent même s'ils ont des TP dans leur UE.

**M. HOFFMANN** pense que l'information doit être accessible facilement et que ce lien puisse être adressé aux enseignants. L'afficher sur le sujet serait une information erronée !

**M. HALBOUT** pense que c'est à la Faculté de rappeler aux équipes pédagogiques qu'ils sont acteurs d'un service public et qu'ils ne doivent pas faire n'importe quoi !

C'est pour cette raison que **M. HOFFMANN** croit qu'il vaut mieux ne rien mettre plutôt que d'inscrire n'importe quoi !

Pour **M. HALBOUT**, cela fait partie d'une démarche qualité !

**M. HALBOUT** donne à nouveau la parole à **M. MANCHERON** qui n'avait pas terminé son intervention.

**M. MANCHERON** explique que d'autres paragraphes ont appelé l'attention des enseignants, notamment le fait que les surveillants doivent arriver une demi-heure avant le début de l'épreuve - auparavant ces derniers devaient être présents quinze minutes avant -. La question est : « *est-ce que cela inclut la pause cigarette avant ou non ?* » Considérant la charge de travail des enseignants, arriver une demi-heure avant le début de l'épreuve représente une forte contrainte ! Le fait de lire tout ce qui concerne les examens veut-il dire que tous les étudiants doivent être présents avant le début de l'épreuve ? Par ailleurs, le fait de disposer d'une zone dédiée au matériel non autorisé, interroge les collègues sur le fait de savoir qui en est responsable ? Où se situe cette zone dédiée ? Que se passe-t-il en cas de vol ?

**M. HALBOUT** interrompt **M. MANCHERON** pour lui rappeler que cette Charte des Examens a été discutée dans une instance démocratiquement élue qui se nomme la CFVU ! En tant que composante de l'Université de Montpellier, la Faculté a fait circuler ce texte dans les Départements d'enseignement. Malgré les remarques de **M. MANCHERON**, les élus auraient dû disposer de ces commentaires et les soulever au moment où cette Charte a été votée en CFVU ! Ses commentaires seront mentionnés dans le procès-verbal mais ne pourront toutefois pas être remontés car c'est un peu tard...

**Mme LARIONOVA** explique que juridiquement, il faut informer les étudiants concernant leur droit d'utilisation de certains documents et matériels en début d'examen.

**M. MANCHERON** demande à nouveau la parole : **M. HALBOUT** lui rappelle que ce document a déjà été approuvé en CFVU !

**M. MANCHERON** insiste et précise que des enseignants lui ont demandé de faire entendre leur voix ! Il poursuit son intervention en indiquant que ce texte interdisant à un étudiant d'arriver en retard et l'autorisant à sortir de la salle au bout de deux minutes après l'ouverture du sujet, ne leur convient pas. Cette Charte des Examens comporte de nombreux points problématiques et **M. MANCHERON** s'étonne qu'elle ait été votée par l'Université de Montpellier dans cette instance représentative qu'est la CFVU !

**M. MANCHERON** pense que la Faculté des Sciences peut dire que ce texte ne correspond pas aux usages, ni aux pratiques qui sont les siennes et que la composante veut le rejeter !

**M. HALBOUT** le répète, « *ce texte a été approuvé par l'UM !* » Les sujets évoqués par **M. MANCHERON**, notamment l'accueil des étudiants retardataires passée l'ouverture des sujets, a été débattu. Il s'agit du choix des instances gouvernantes de l'Université de prendre ces décisions ! Il y a défendu les spécificités propres à la Faculté des Sciences et ces spécificités ont été prises en compte. Quant aux « usages » décrits par **M. MANCHERON**, il ne sait pas ce qu'en pense l'ensemble de ce Conseil et il n'est pas certain qu'il y ait une « parole de la Faculté des Sciences » sur ces sujets : « *Existe-t-il une spécificité de la Faculté des Sciences de Montpellier par rapport au retard des étudiants lors des examens ?* »

**M. HALBOUT** explique qu'il veut bien défendre les caractéristiques de sa composante lorsqu'il y a de réelles spécificités telles que le fonctionnement des salles de TP. Toutefois, il s'interroge sur le bienfondé de cette validation par la Faculté du fait que les étudiants puissent arriver en retard pour composer, contrairement aux autres composantes !

**M. BOUBY** trouve ce texte intéressant ! Il est très « positif » dans le sens où il cadre exactement les droits et devoirs des étudiants. « *Juridiquement, tout est clair !* » En revanche, le cadre est trop strict : « *en fin de compte, on se retrouve face à quelque chose qui ne peut pas, pratiquement, être mis en place.* » **M. BOUBY** prend l'exemple de l'arrivée des surveillants d'examen une demi-heure avant le début de l'épreuve. Avant l'approbation de ce texte, il fallait être présent dans l'amphithéâtre un quart d'heure avant l'examen et ... personne ne l'était ! Que l'on demande d'arriver un quart d'heure ou une demi-heure avant, cela ne changera pas grand-chose en pratique.

**M. BOUBY** craint que ce document ne mette en porte-à-faux l'examen lui-même. Si les règles ne sont pas respectées, comme cela est le cas avec la présentation des surveillants une demi-heure avant le début de l'épreuve, un étudiant peut-il se retourner en opposant ces dispositions qui précisent le fonctionnement des examens ?

**M. BOUBY** indique en outre que les examens se déroulent les uns à la suite des autres ! Comment procède-t-on avec cette marge d'une demi-heure quand les étudiants qui ont un examen préalable, doivent se rendre dans une nouvelle salle et poser leur sac dans un endroit déterminé ?

**M. BOUBY** trouve intéressant d'avoir un texte clair mais encore faut-il qu'il puisse être respecté !

**M. HALBOUT** entend ces remarques et insiste sur le fait qu'il y a des représentants à la CFVU et que ce texte a été approuvé à l'unanimité par cette instance !

**Mme JOAB** ne comprend pas que les étudiants aient voté en faveur de ce document.

**M. IMBERT** confirme que les représentants étudiants ont approuvé cette Charte des Examens.

Pour **M. IMBERT**, ce texte est une caricature des MCC et des examens ! Il sera inapplicable car personne ne pourra le suivre à la lettre !

**M. BOUBY** ajoute qu'il faut se donner les moyens de pouvoir le respecter !

**M. HALBOUT** précise qu'il a mis à disposition des conseillers ce texte : tous ont des élus et des représentants ! La Faculté a également adressé ce document auprès des Départements d'enseignement. Suite à cela, **M. HALBOUT** a fait remonter auprès des conseillers, les deux principales mesures qui impactaient le Vade-Mecum de la Faculté des Sciences. Quelques incompatibilités seront remontées mais pas celle relative à l'acceptation des étudiants après l'ouverture des sujets car il n'y a pas de spécificité propre à la « *composante Faculté* ».

**M. MANCHERON** s'étonne de n'avoir pu consulter ce texte avant qu'il ait été voté en CFVU sinon, il aurait fait remonter les avis des équipes pédagogiques ... avant sa validation. Il aurait été plus simple de débattre sur cette Charte des Examens avant son approbation plutôt que de dire qu'elle ne sera pas facile à mettre en pratique !

**M. HALBOUT** remarque, concernant les questions évoquées par **M. MANCHERON** - notamment sur l'évocation des règles en matière de fraude avant les examens - que cela est un cadrage juridique. « *Toutefois, à force de trop le border, tout ne pourra pas être respecté !* »

Pour **M. VERNICOS**, si les enseignants doivent connaître les règles, il faut que les étudiants soient également informés !

**M. HALBOUT** indique qu'il préférerait que le Conseil aborde précisément, ce jour en séance, les MCC de la Faculté plutôt que la Charte des Examens de l'UM.

**Mme JOAB** annonce qu'elle ne comprend pas la mise en place de la session deux pour les stages ...

**M. HALBOUT** explique que soit l'Université fait remonter par tous les canaux dont elle dispose, le fait que cette disposition est inapplicable et on ne le met pas en œuvre, soit cette elle devient obligatoire. Faute de prise de position au niveau national, « *nous sommes donc obligés de l'appliquer !* »



**M. HALBOUT** explique que certaines composantes ont précisé en CFVU qu'elles pratiquaient déjà la seconde session pour les stages et les projets. En application de cette disposition, l'étudiant doit revoir son mémoire et une seconde soutenance lui ait alors accordée. C'est ensuite à la Faculté de définir lorsque ce type de cas se produira, comment mettre en place cette seconde chance pour les étudiants.

**M. IMBERT** demande si l'étudiant devra refaire son stage.

**M. HALBOUT** précise que le principe est que le stage soit considéré comme un cours. En d'autres termes, une partie est évaluée définitivement, l'autre partie concernant la soutenance peut être revue.

**M. DEGOLS** ajoute que cette procédure n'est valable que pour les étudiants de Licence.

**M. HALBOUT** rappelle qu'au niveau de la Faculté des Sciences, « nous avons demandé une exemption de seconde session pour un certains types d'UE mais, cette possibilité n'est pas admise. » Concernant les autres points, **M. HALBOUT** sollicite les conseillers pour que leurs observations puissent être remontées pour l'année prochaine. La Faculté va tester ce qui a été demandé par l'UM pour les examens. L'essence même des débats en Conseil est également de faire remonter les soucis du terrain ... ce qui sera fait !

**M. LAGARRIGUE** demande si l'étudiant arrivé avec une minute de retard à l'épreuve peut repartir.

**M. HALBOUT** le confirme en ajoutant que c'est possible uniquement si le sujet est ouvert.

**M. HALBOUT** informe l'Auditoire que toutes les remarques formulées par le Conseil seront remontées. Il les a lui-même déjà formulées mais, il lui a été confirmé que les étudiants doivent être convoqués une demi-heure avant le début de l'épreuve. S'ils arrivent une minute après l'ouverture des sujets, cela signifie qu'ils ont 31 minutes de retard.

Concernant les MCC, **M. LAGARRIGUE** souhaite aborder plusieurs points pour lesquels il a adressé un sondage aux étudiants afin de recueillir leur avis. Il regrette d'avoir eu peu de retours : 2 % de la part des Licences et 4 % de la part des Masters. Malgré ce faible taux de réponse, il a eu quelques remontées intéressantes.

**M. LAGARRIGUE** explique qu'il avait expliqué dans ce sondage, les changements prévus au niveau des Modalités de Contrôle des Connaissances dont :

- le rattrapage des UE en seconde session même si l'étudiant a eu la moyenne à la première session. 90% des étudiants étaient pour la mise en place de cette disposition. Les 10% restants ont émis des craintes portant sur les possibles excès - les étudiants qui obtiennent leur Licence sans rattrapage ont envie d'être valorisés et faire en sorte que cela apparaisse sur leur relevé de notes - ;
- les blocs seuil : les réponses sont « mitigées ». **M. LAGARRIGUE** a mis à disposition des étudiants les pièces qui avaient été mises en ligne sur l'ENT accompagnées d'explications : « les étudiants n'ont rien compris ! » **M. LAGARRIGUE** pense qu'il est trop tôt pour imposer cela aux étudiants de Master car « les MCC sont très compliquées et les étudiants ont du mal à les comprendre » : les complexifier risque de poser des problèmes ! Les étudiants qui étaient favorables à la mise en place des blocs seuil l'étaient à une seule condition : que le seuil ne dépasse pas 10 et qu'il y ait au moins deux ou trois UE par bloc. L'inquiétude porte également sur la notation de ces UE : les étudiants craignent que la note ne soit pas exactement représentative de leur niveau à plus ou moins deux points. « Des enseignants s'amusent à dire qu'au rattrapage, le sujet sera dur afin que les étudiants ne puissent pas améliorer leur note ! »

**M. IMBERT** rappelle que ce débat a déjà eu lieu. Avec des MCC qui sont incompréhensibles, il est évident que des enseignants vont mettre en place des stratégies pour passer à côté !

**M. HOFFMANN** est gêné par rapport à deux points :

- la stratégie des enseignants. Il rappelle que l'objectif est d'abord pédagogique, c'est-à-dire que les étudiants puissent acquérir certains fondamentaux,
- des blocs avec une note seuil à 10 et une marge de plus ou moins deux points est gênant. Les notes seuils proposées et mises à disposition sur l'ENT sont à 7, ce qui signifie que si l'étudiant a moins de 7, il n'a pas acquis certains fondamentaux.

**M. HOFFMANN** est contrarié d'entendre des conseillers affirmer que « des enseignants feront tout pour que les étudiants échouent ! » La réalité est de faire en sorte que l'étudiant ait le minimum de connaissances pour qu'il puisse continuer ses études et valoriser sa future activité professionnelle.

**M. HOFFMANN** le répète : cela le dérange que de tels propos émanent de conseillers ! Les équipes pédagogiques ne font pas tout pour dévaloriser les étudiants ! Au contraire, elles sont là pour valoriser leur travail ! Il peut y avoir des limites, chaque Département ayant sa propre pédagogie, ses propres viviers et ses comportements.

**M. HOFFMANN** ajoute que, cependant, il comprend la problématique des étudiants.

**M. IMBERT** précise qu'il est également dérangé par ce type de propos mais malheureusement, il s'agit de la réalité !

**M. MANCHERON** souhaite rassurer les étudiants en indiquant que l'idée des blocs est de pouvoir mettre en valeur les UE fondamentales du diplôme ; il s'agit davantage d'un message pour les inciter à travailler davantage ces matières. Lorsque **M. MANCHERON** a présenté ces blocs aux étudiants en Master, il n'a eu aucun souci. A priori, tous ont bien compris leur intérêt et les ont perçus comme un outil leur permettant de distinguer, au niveau de la formation, ce qui relevait du socle de la discipline, du socle pré professionnel et de l'ouverture.

**M. MANCHERON** rappelle que le Conseil de la Faculté valide les MCC pour lesquelles il lui appartient d'être vigilant afin d'éviter d'éventuelles dérives « *au niveau des pratiques.* »

**M. MANCHERON** ajoute qu'il a pu constater des « *procédés* » qui lui semblent ne pas correspondre à l'esprit de ces blocs UE. Le Conseil de la Faculté doit être garant du fait que les équipes pédagogiques ne détournent pas cet outil.

Pour **M. MANCHERON**, le rôle des enseignants n'est à aucun moment de pénaliser les étudiants mais au contraire, de faire en sorte que ces derniers puissent travailler sereinement et que leurs diplômes puissent être reconnus et valorisés.

**M. LAGARRIGUE** indique que les étudiants souhaiteraient un cadrage beaucoup plus précis : que tous les seuils soient par exemple, à 7.

**M. HALBOUT** explique que dans certaines disciplines, ne pas avoir la moyenne dans une UE de stage ou de projet, peut être gênant.

**M. HALBOUT** ajoute que si une UE pose problème, le Conseil peut en « *discuter* ». Il rappelle les propos du Conseil concernant les règles fixées par l'Université de Montpellier qui sont jugées trop cadrées. Il souligne ainsi le fait que la Faculté des Sciences, pour ses MCC, s'est fixée comme unique règle que les notes seuils ne dépassent pas 10. Dans d'autres universités, celles-ci sont fixées à 12 voire à 13.

**M. LAGARRIGUE** précise qu'il peut fournir au Conseil de la Faculté, les résultats de l'enquête qu'il a menée auprès des étudiants. Il souhaite également ajouter que dans les blocs d'UE, toutes ne sont pas fondamentales. Or, dans certains blocs, toutes sont bloquées à 10...

**M. MANCHERON** insiste sur le fait que le Conseil valide les MCC et se porte garant que tout ne soit pas fait n'importe comment. Pour répondre à la remarque de **M. LAGARRIGUE**, il précise que cela peut se faire si cela est justifié pédagogiquement.

**M. LAGARRIGUE** souhaite évoquer une question posée en Bureau du Conseil : l'attitude à adopter envers les étudiants vivant des cas particuliers - ceux qui par exemple ont été hospitalisés, ayant vécu le décès d'un proche, ... -. Souvent, ceux-ci ne savent pas vers qui se tourner sachant qu'ils peuvent être perturbés suite à ces difficultés.

**M. HALBOUT** répond que l'équipe pédagogique est là pour accompagner les étudiants. Cependant, il n'est pas possible de leur donner une troisième chance.

**M. LAGARRIGUE** précise qu'il a été contacté par des étudiants se trouvant en difficulté, notamment du fait d'une hospitalisation. Ceux-ci ne savaient plus comment faire, ni à qui s'adresser. « *Cela arrive plus souvent que ce que l'on croit !* » Il est important de les accompagner pour éviter de les placer en situation d'échec.

**M. HALBOUT** considère qu'en termes de suivi, il faut effectivement faire quelque chose pour ces étudiants. Concernant les MCC relatives aux contrôles continus, il souligne que des épreuves de substitution leur sont proposées. S'agissant des épreuves terminales, les étudiants disposent de deux chances.

**M. HALBOUT** propose au Conseil d'effectuer « *un retour coordonné* » - qui sera également demandé à l'ensemble des Départements - sur la Charte des Examens de l'Université de Montpellier. Cela permettra ensuite à l'Assemblée de soumettre ces remarques au débat.

**M. HALBOUT** invite également les conseillers à faire remonter leurs observations auprès des différents élus.

S'agissant de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** indique que le Conseil adoptera son propre Vade-Mecum. Aussi et en l'absence de point particulier abordé sur les MCC, ce texte sera soumis au vote.

Avant d'y procéder, **M. LAGARRIGUE** souhaite faire part aux membres du Conseil d'un point qu'il avait précédemment omis d'évoquer : le cadrage portant sur les délais d'information concernant les dates d'organisation des examens. Cela n'existe pas pour ceux mis en place par les enseignants.

**Mme DEGOLS** répond que les délais sont identiques.

**M. LAGARRIGUE** précise que cela n'est pas respecté. Les étudiants sont parfois avertis une semaine avant le jour de l'épreuve qu'ils auront une interrogation !

**Mme DEGOLS** indique que cela sera rappelé aux enseignants.

**M. BOUBY** revient sur la Charte des Examens rédigée par l'UM et demande si les moyens alloués pour leur organisation sont identiques dans toutes les composantes de l'Etablissement.

**M. HALBOUT** ne le sait pas ...

**M. BOUBY** ajoute que si cette Charte a été rédigée et souhaitée par des « *ex Montpellier 1* » qui rémunèrent des agents pour surveiller des examens, ce n'est pas la même chose que pour la Faculté des Sciences qui doit faire avec les moyens du bord !

**M. HALBOUT** acquiesce aux propos de **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit « *du nerf de la guerre* » : pour pouvoir respecter cette Charte des Examens en totalité, il faut en avoir les moyens !

**M. HALBOUT** indique que cela a été également demandé à l'Université.

**Mme GALL-BORRUT** remarque qu'il est mentionné sur le Vade-Mecum de la Faculté que les étudiants peuvent accéder aux fiches UE comportant la description des connaissances et des compétences. Actuellement, ces fiches ne sont pas disponibles sur le site web de la Faculté.

**M. HOFFMANN** répond qu'actuellement, l'application ROF n'est pas à jour concernant le LMD4 pour les Masters, ce qui n'est pas le cas pour les Licences. Concernant les Masters demeure un « *gros problème* » car la personne dédiée à la gestion de cet outil au sein de la DFE, a quitté le service et il ne reste qu'une seule personne pour travailler sur ce dossier. Tout devrait néanmoins « *se débloquer courant octobre.* » Il est actuellement possible de renseigner ROF mais cela ne s'affiche pas mais, il y a assurément un important retard.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il attend les retours rapides de la part des conseillers concernant la Charte des Examens de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** propose au Conseil de procéder au vote du Vade-Mecum 2015-2016 modifié de la Faculté des Sciences de Montpellier :

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 2

Abstention : 2

Défavorable : 5

**Favorable : 17**

Le Vade-Mecum 2015-2016 de la Faculté des Sciences modifié recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** propose ensuite de procéder au vote relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances Licence 2015-2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier :

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 5

Défavorable : 0

Favorable : 21

Les Modalités de Contrôle des Connaissances Licence 2015-2016 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

Avant de voter les MCC Master, **M. MANCHERON** souhaite intervenir sur les notes seuils. Il n'a pas pu regarder le document mis à disposition dans sa totalité mais, il a constaté que « certains enseignants avaient joué le jeu au contraire d'autres qui ont opté pour la simplicité en mettant un bloc pour chaque UE avec une note seuil en général égale à 7, ce qui n'est pas l'esprit des blocs seuils ! »

**M. HALBOUT** demande que soient donnés des exemples précis.

**M. MANCHERON** lui répond qu'il y a :

- le Master EEA,

- les parcours pour les Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques, dont chaque UE représente un bloc avec une note seuil de 7.

**M. MANCHERON** conclut que toute note inférieure à 7 sanctionne le semestre. « Nous ne sommes plus dans l'esprit de valorisation même si toutes ces UE sont sanctionnantes à 7. »

**M. MANCHERON** ajoute que s'il s'agit de la volonté de l'équipe pédagogique, elle peut demander au jury dans le cas d'une moyenne inférieure à 7, à ne pas valider le semestre. Le jury du semestre délibère souverainement donc, s'il estime qu'un étudiant, parce qu'il a eu une note en dessous de 7, ne doit pas valider son semestre, il donnera des points négatifs.

**M. HALBOUT** précise qu'il n'est pas d'accord avec les propos de **M. MANCHERON**. Un des rôles du Conseil est de faire comprendre aux étudiants comment ils vont être évalués pendant l'année et ne pas laisser au jury des possibilités de revenir sur des notes saisies dans Apogée.

**M. HALBOUT** est contre le fait de préconiser des « arrangements » en jury plutôt que d'afficher clairement les MCC ! Il faut que les choses soient inscrites de façon transparente plutôt que de la manière proposée par **M. MANCHERON** !

**M. MANCHERON** indique que ce ne sont pas les propos qu'il a tenus ! Il explique que ce que les enseignants affichent « c'est clairement la même chose que ce qu'ils font parfois en jury » et ce n'est pas l'esprit des blocs d'UE qui sont censés mettre en valeur des blocs scientifiques disciplinaires. Aussi, à titre personnel et en sa qualité de conseiller, **M. MANCHERON** explique qu'il n'est pas favorable à ces blocs mono UE systématiques.

**M. HALBOUT** demande à **Mme GALL-BORRUT** de répondre à **M. MANCHERON** car il pense que pour certaines disciplines, ces blocs ne correspondent pas à des « choses semblables ».

**Mme GALL-BORRUT** précise qu'elle ne répond pas en tant que conseillère, membre du Conseil mais en tant qu'enseignante du département EEA. Au niveau de son Master, la première année est spécifique car les UE sont communes aux 7 parcours du Département EEA.

**Mme GALL-BORRUT** explique que, dans ce cas, soit on renonce à utiliser le système de blocs, « soit on fait un bloc par UE car il n'est pas possible de créer des blocs sans pénaliser les étudiants d'un parcours. » Le master est complètement mutualisé, il n'est pas possible d'identifier des blocs avec le jeu des UE obligatoires ou optionnelles en fonction des parcours. Tout cela a été réfléchi.

**M. MANCHERON** le conçoit mais il rappelle que les blocs d'UE ne sont pas une obligation.

**Mme GALL-BORRUT** répond qu'en effet les blocs d'UE ne sont pas une obligation mais que les membres des jurys EEA ont étudié sur plusieurs années, quels étudiants avaient eu leur année et posaient des problèmes l'année suivante. Il a été constaté qu'en imposant une note au moins égale à 7 dans une UE, les résultats étaient identiques à ceux qu'avaient les jurys jusque-là ; à savoir que les étudiants qui vont se retrouver à avoir des problèmes avec des UE pour lesquelles ils ont une note inférieure à 7, sont « *des étudiants à problème.* » Finalement, « *nous ne faisons que valider par cette note minimale, une réponse à une situation qui a été constatée depuis quelques années.* » Le choix de bloc par UE n'a fait que formaliser ce qui avait déjà été établi.

**M. HALBOUT** répète qu'il préfère que les choses soient effectivement claires pour tout l'Auditoire !

**M. BOUBY** approuve les propos de **M. MANCHERON** et rappelle que la finalité de ces notes minimales pour les UE, était de cibler les UE fondamentales au regard de la discipline. Il n'y a plus de cohérence entre ce que l'on veut mettre en place et l'affichage qui est fait. Dans le Master EEA, il faut avoir une note de 7 dans toutes les UE, ce qui signifie que chaque UE va être éliminatoire si l'étudiant a une note en dessous du seuil : « *cela n'est pas normal et ce n'est pas le but !* »

**M. BOUBY** ajoute qu'il a bien entendu les propos de **Mme GALL-BORRUT** relatifs aux statistiques réalisées sur plusieurs années. Cela aurait pu être mis en place pour tous les Masters.

**Mme GALL-BORRUT** rappelle les propos du Conseil concernant la Charte des Examens de l'UM qui est très générale et qui finalement, ne permet pas de moduler en fonction des spécificités de la Faculté des Sciences de Montpellier. Pourquoi ne pas dire la même chose : un dispositif est mis en place et chaque Département peut avoir une spécificité ainsi qu'un fonctionnement qui lui est propre !

**Mme GALL-BORRUT** demande pourquoi ne pas faire confiance à l'équipe pédagogique des Départements en question dont le but n'est pas de « *plomber* » les étudiants.

**M. BOUBY** précise qu'il n'a jamais tenu de tels propos ! Il répète que cette procédure a été instituée pour qu'il y ait une note seuil sur les UE dites fondamentales et, dans ce cas d'espèce, « *nous nous retrouvons avec des formations qui contournent le but initial, notamment la compensation semestrielle.* »

**M. BOUBY** ajoute que le Conseil met en place un dispositif pour les étudiants afin qu'ils puissent réussir par la suite car, ces UE sont fondamentales.

**Mme GALL-BORRUT** demande à **M. BOUBY** s'il peut admettre que certains Départements disposent de leurs propres spécificités.

**M. BOUBY** le reconnaît mais ajoute que le système proposé par les Départements EEA et Mathématiques est une « *aberration* » et ne correspond pas à l'objectif qui avait été défini et pour lequel il avait voté favorablement.

**M. HALBOUT** précise que « *tout le monde a le droit d'avoir son propre avis* » et donne la parole à **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** indique que le débat porte sur des cas très particuliers, mais tient à signaler que parmi l'offre de formation des Masters de Première année, le Master EEA est la seule mention qui ne présente qu'un seul parcours mutualisé : tous les autres ont déjà fait leur choix et ont constitué des blocs. S'il avait fallu modifier des choses, il aurait également fallu dire de ne pas jouer la mutualisation au niveau des parcours de M1 ! Le Master EEA a une spécificité là-dessus qui est propre au Département. Les conséquences de cette mise en place sont minimales. Dans l'esprit, **M. BOUBY** a raison mais sur le fond, il s'agit d'une particularité et « *c'est le fond qui compte !* »

**M. BOUBY** précise que lorsqu'il vote favorablement pour une mesure, c'est pour que celle-ci s'applique et non pour qu'elle soit détournée de son sens initial. Si tel est le cas, cela lui pose un problème !

**M. VERNICOS** comprend la spécificité de la mention EEA et ajoute que pour les Masters Mathématiques, certains ont un bloc pour une ou deux UE mais, deux autres comprennent des blocs pour chaque UE.

Pour **M. VERNICOS**, « *la boîte de pandore est ouverte* » : il ne voit pas pourquoi une note seuil pour chaque UE ne pourrait pas être instituée ? Indépendamment des raisons qui peuvent être valables, « *tout le monde pourra aller vers ce schéma à l'exception de ceux qui voudront vraiment jouer le jeu...* »

**M. MANCHERON** indique qu'il conçoit la spécificité du Master 1 EEA mais, il pense qu'il faut considérer le risque encouru. Certes, « nous ne sommes pas hors la loi car il n'existe pas de décret d'application pour les Masters spécifiques. » En revanche, « nous sommes en léger décalage avec les pratiques usuelles et actuelles. » Cela signifie que ce choix doit être motivé par une mise en exergue de la matière fondamentale et tout agent administratif, quel qu'il soit, ne sera pas compétent pour intégrer les spécificités d'une formation. Ainsi, l'argumentation portée par **Mme GALL-BORRUT** est tout à fait compréhensible d'un point de vue pédagogique mais, devant un tribunal, cela ne passera pas. De même, nous pouvons être attaqués pour les Mathématiques où deux parcours connaissent une situation similaire. Il ne faut pas donner le bâton pour se faire battre !

**Mme ROLLAND** approuve les propos tenus par **M. MANCHERON** : il y a un réel problème avec le Master EEA dont toutes les UE sont à seuil.

**M. HALBOUT** remarque que la Charte des Examens précise que le seuil peut concerner tant les UE que les blocs d'UE.

**Mme ROLLAND** ajoute que le seuil ne s'adresse pas à la totalité des UE de la formation.

**M. HALBOUT** pense qu'il y a deux cas particuliers relatifs aux parcours des Départements EEA et de Mathématiques - Statistiques pour les Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques -. Aussi, il propose au Conseil de procéder à un vote séparé pour ces parcours dont la totalité s'élève à 7. Si le Conseil n'approuve pas les MCC pour ces Masters, les copies devront être revues.

**M. HOFFMANN** rappelle que des personnels travaillent sur les règles de calcul : le Conseil ne peut pas « s'amuser à repousser systématiquement l'adoption des MCC » et propose aussi trois votes, afin que soient dissociés les Masters Mathématiques d'EEA car la problématique est différente. Il souhaite lancer un « avertissement » au Département EEA en indiquant que « le jeu n'est pas respecté cette année et qu'il faudra revoir sa copie pour l'année prochaine. »

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de voter les Modalités de Contrôle des Connaissances Master 2015-2016 de la Faculté des Sciences à l'exception des Masters EEA et des parcours Statistiques pour les Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 2

Favorable : 22

Modalités de Contrôle des Connaissances Master 2015-2016 de la Faculté des Sciences à l'exception des Masters EEA et des parcours Statistiques pour les Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de voter les Modalités de Contrôle des Connaissances pour le Master EEA 2015-2016 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 9

Défavorable : 8

Favorable : 9

Les Modalités de Contrôle des Connaissances pour le Master EEA 2015-2016 de la Faculté des Sciences recueillent un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de voter les Modalités de Contrôle des Connaissances pour les parcours Statistiques, Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques 2015-2016 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 9

**Défavorable : 11**

Favorable : 6

Les Modalités de Contrôle des Connaissances pour les parcours Statistiques pour les Sciences de la Santé et Statistiques pour les Sciences de la Vie du Master Mathématiques 2015-2016 de la Faculté des Sciences recueillent un avis DÉFAVORABLE de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** rappelle que les Modalités de Contrôle des Connaissances doivent être votées chaque année et remercie le Conseil pour sa large participation à ce débat.

#### **4. VOTE SUR LE DISPOSITIF DE CÉSURE**

**M. HALBOUT** rappelle qu'un premier débat est intervenu lors des Conseils du 10 juillet et du 2 septembre derniers.

**M. HALBOUT** fait part à l'Assemblée des modifications qui ont été prises en compte sur ce dispositif de Césure et qui concernent essentiellement le mandat donné aux tuteurs pédagogiques ; ces derniers devant être les représentants de la formation suivie par l'étudiant.

**M. THALER** prend la parole et précise que l'enseignant qui s'engage à donner une valeur pédagogique et à garantir une césure intéressante, doit être le responsable de parcours dont l'étudiant relève.

**M. HALBOUT** ajoute que le Conseil avait demandé à ce qu'une Commission valide le projet a priori et que le tuteur, qui sera le premier interlocuteur de l'étudiant, soit représentatif de la formation suivie.

**M. HALBOUT** rappelle que ce dispositif de Césure a déjà été discuté à deux reprises et que la version disponible sur l'ENT est affinée. Le Conseil a adopté la modalité d'une formation qualifiante et non diplômante : il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire mais d'un dispositif permettant à des étudiants de s'inscrire, de suivre des UE, d'effectuer un stage et de préparer leur poursuite d'étude au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

En l'absence de remarque de la part de l'Assemblée, **M. HALBOUT** propose de passer au vote du dispositif de Césure :

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

**Favorable : 24**

Le dispositif de Césure pour l'année universitaire 2015-2016 recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** remercie le Conseil pour ce vote.

## 5. POINT SUR LE MASTER MEEF

**M. HALBOUT** informe le Conseil qu'il va solliciter son avis sur l'ouverture d'un sixième parcours pour le Master MEEF ; parcours adapté aux étudiants ayant déjà validé un Master et qui ont été lauréats du concours du Capes.

**M. HALBOUT** rappelle que la formation pour les futurs enseignants du Second degré se réalise en deux ans : le Capes se passe la 1<sup>ère</sup> année et la 2<sup>ème</sup> année est consacrée à la formation plus professionnelle. Or, un certain nombre d'étudiants passent le Capes mais ont précédemment validé un Master. Deux possibilités s'offrent : « soit nous créons un DU où ces étudiants vont suivre certaines UE, soit nous leur offrons la possibilité de suivre un parcours personnalisé leur permettant de valider le master MEEF. » La Faculté a opté pour le second choix car elle souhaite valoriser le fait que les étudiants s'inscrivent dans un Master qu'ils auront la possibilité de valider. Etant donné que certains étudiants ont déjà validé un Master, ils ne devront suivre que quelques enseignements spécifiques.

**M. HALBOUT** indique que pour l'UFR STAPS, la stratégie a été d'inscrire ces étudiants au sein d'un DU. **M. HALBOUT** préfère suivre les maquettes nationales en proposant aux étudiants de s'inscrire dans un Master !

**M. IMBERT** est étonné : « les étudiants ont réussi un concours et pourtant, ils doivent s'inscrire dans un master ? »

**M. HALBOUT** explique qu'une fois que les étudiants ont réussi le concours, ils suivent des formations professionnalisantes avant de pouvoir être titularisés.

**M. IMBERT** note que « la Faculté des Sciences de Montpellier est en train de se compliquer la vie pour régler un problème qui impacte directement le ministère ! »

**M. HALBOUT** répète que puisque les étudiants doivent se former avant d'intégrer l'Education nationale, soit la Faculté leur propose un DU - ce qui est aberrant car ils suivront quasiment les mêmes UE que ceux qui vont en Master -, soit la Faculté leur propose un parcours personnalisé en Master, ce qui est la meilleure solution.

Pour **M. IMBERT**, la meilleure des solutions serait de modifier les conditions des concours d'entrée au Capes !

**M. HALBOUT** répond qu'il n'y a pas de meilleure solution ! Il n'est pas possible d'interdire aux étudiants la stratégie d'aller jusqu'au Master puis de passer le concours ! Quel que soit le positionnement du concours, il y aura des étudiants qui seront allés « plus loin dans leurs études » et qui ensuite passeront le concours. De plus, il n'est pas souhaitable de dire qu'on met le concours à la fin de la deuxième année du Master. Nous irions vers une stratégie de « bachotage du concours, ce qui irait au détriment de la formation professionnelle ! »

**M. VERNICOS** se demande quel est l'intérêt pour une personne qui est fonctionnaire stagiaire de revenir vers l'université alors qu'elle a déjà une activité ? Pourquoi cela ne relève pas de la formation continue ?

**M. HALBOUT** lui répond que ces personnes ne sont pas encore titulaires.

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit d'une formation continue qui est « renvoyée » vers la Faculté, ce qui est totalement aberrant !

**M. HALBOUT** précise que les modalités de recrutement pour le Second degré se font via un concours puis une formation professionnalisante consistant à accueillir des étudiants en stage et à les évaluer sur cette base ainsi que sur une certaine pratique professionnelle. Il insiste sur le fait que ces étudiants ne sont pas encore titulaires.

**M. IMBERT** rappelle qu'il est demandé au Conseil si la Faculté peut ouvrir un parcours. Ce dernier peut le refuser ...

**M. HALBOUT** précise que cela est imposé : il s'agit d'une directive ministérielle. Le choix qui s'offre à La Faculté et effectivement d'ouvrir ce parcours plutôt qu'un DU.

**M. IMBERT** note qu'il y a un grand nombre de retours de la part de ces fonctionnaires stagiaires. Le principal concerne le manque de formations relatives à la pédagogie. **M. IMBERT** propose de faire moins de formation disciplinaire et davantage concernant les méthodes d'enseignement ...

**M. HALBOUT** précise qu'il faut faire de la formation professionnalisante et didactique.



**M. IMBERT** demande pour quelle raison la Faculté des Sciences de Montpellier intervient.

**M. HALBOUT** lui répond que cette deuxième année est réalisée en partenariat avec la Faculté d'Éducation qui possède, comme la Faculté des Sciences, des didacticiens.

A la question « *pourquoi fait-on un parcours personnalisé dédié à ces étudiants ?* », **M. HALBOUT** explique que la Faculté s'adapte à la diversité de leurs profils : certains ont eu un Master de Mathématiques fondamentales. Ceux-ci suivront ainsi moins d'UE disciplinaires et davantage d'UE didactiques concernant l'apprentissage du métier. Il y a également des étudiants qui ont déjà eu une expérience en collège ou en lycée, qui ont été contractuels d'enseignement pendant plusieurs années et ont validé un certain niveau en termes pédagogiques. Ceux-ci ne suivront pas des formations relatives à l'apprentissage du métier et du système éducatif. En revanche, ils suivront des UE sur le renforcement disciplinaire.

En l'absence de demande de complément d'information, **M. HALBOUT** propose aux conseillers de passer au vote sur l'ouverture d'un parcours supplémentaire en Master 2 MEEF Second degré - Sciences :

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 1

Favorable : 22

Le Conseil donne un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - pour l'ouverture d'un parcours supplémentaire en Master 2 MEEF Second degré - Sciences.

**M. HALBOUT** remercie le Conseil pour ce vote.

## **6. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2016**

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil a déjà débattu de la Lettre de cadrage budgétaire. Il informe l'Assistance que le dialogue budgétaire avec l'Université de Montpellier aura lieu le 7 octobre prochain.

**M. HALBOUT** indique que la Lettre de cadrage disponible sur l'ENT est « *la feuille de route de la Faculté au titre de ce dialogue budgétaire.* » Il reviendra devant le Conseil avec des propositions chiffrées en fonction des dotations que la Direction aura reçues de la Tutelle.

**M. HALBOUT** rappelle les principales lignes évoquées lors du précédent Conseil - *Cf. Annexe 3* -.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote de la lettre de cadrage budgétaire 2016.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

La Lettre de cadrage budgétaire 2016 est approuvée à l'UNANIMITÉ de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** remercie les conseillers pour ce vote unanime et est convaincu que ce message sera entendu par la gouvernance de l'Université de Montpellier.

## 7. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE D'EMPLOIS BIATS

**M. HALBOUT** indique aux membres du Conseil que la Faculté se trouve dans un contexte politique et institutionnel « évolutif » au regard de celui mené entre les années 2010-2014 et qui était essentiellement axé vers la stabilisation et la titularisation des personnels BIATS. Aujourd'hui, la Faculté engage le grand chantier du « repyramidage » et d'ouverture de postes au concours - notamment pour les catégories A et B -. Il s'agit de la priorité de la Faculté des Sciences de Montpellier !

**M. HALBOUT** explique qu'il a été demandé aux Directeurs de département de sensibiliser les personnels afin qu'ils se préparent à présenter des concours administratifs. L'essentiel des demandes de la Faculté - hormis la reconduction de postes - sera centré sur cette priorité.

**M. HALBOUT** rappelle le contenu de la Lettre de cadrage pour la campagne d'emplois Biatss - Cf. *Annexe 4* - et rappelle que la Faculté des Sciences a veillé à offrir des propositions par liste d'aptitude aux agents. Ainsi, chaque année, des techniciens et agents administratifs ont pu bénéficier de listes d'aptitude et en conséquence, accéder à la catégorie B. En parallèle, la Direction de la Faculté va opérer un redéploiement de supports administratifs du Département de Mathématiques vers le Département Chimie ; ce dernier étant déficitaire en la matière.

**M. HALBOUT** espère pouvoir ouvrir un poste supplémentaire au sein du Département Chimie, dès qu'il aura confirmation d'un départ à la retraite. D'autres redéploiements ont eu lieu mais ils sont essentiellement intervenus les services centraux.

**M. BOUBY** considère que la démarche engagée par la Direction de la Faculté des Sciences concernant la requalification des postes de catégories C en B et de B en A, est très positive : « *L'on prend réellement en compte le travail réalisé par l'agent.* » Il précise que le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur initie actuellement une démarche identique de requalification de postes pour les agents administratifs de l'AENES. En revanche, **M. ORSEL**, représentant au CTMESR a demandé ce qu'il en était pour de la filière Recherche et Formation. La réponse de la Tutelle a été la suivante : « *Nous n'allons pas passer tout notre temps à parler de l'Enseignement supérieur !* » Cela signifie que des postes d'agents administratifs relevant de l'Education nationale vont bien être requalifiés alors que cela ne sera pas fait pour les autres ... Cet exemple démontre bien que le ministère laisse à l'université le soin de se « débrouiller par elle-même » en essayant de faire correspondre la catégorie dont relève l'agent par rapport aux missions qu'il effectue. Cela est dommageable et dangereux pour la motivation du personnel !

**M. HALBOUT** répond que « *la Faculté des Sciences de Montpellier fera au mieux avec les moyens dont elle dispose !* »

**M. HALBOUT** indique que « *si tout se passe bien* », la Faculté devrait avoir la possibilité de procéder à la requalification de deux postes cette année et d'un troisième l'année suivante. Cela apportera de nouvelles perspectives aux personnels de notre composante ! Cette politique sera clairement affichée au cours des deux prochaines années en fonction des départs actés - retraite notamment -.

**M. HALBOUT** précise qu'il reviendra devant le Conseil de la Faculté pour débattre des profils de postes en indiquant d'ores et déjà qu'il ne dispose que d'une faible marge de manœuvre, contrairement à la problématique budgétaire.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose aux conseillers de procéder au vote de la lettre de cadrage pour la campagne d'emplois BIATS 2015-2016.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : **25**

La lettre de cadrage pour la campagne d'emplois BIATS 2015-2016 recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** remercie les membres du conseil de leur vote et propose de passer au point suivant.

## 8. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE D'EMPLOIS EC ET E

**M. HALBOUT** indique que les conseillers peuvent suivre ce débat en prenant connaissance de la Lettre de cadrage mise à leur disposition sur l'ENT.

**M. HALBOUT** rappelle que cette dernière comprend une partie Bilan et une autre, relative aux perspectives. Celle-ci :

- reprend les discussions que la Direction a eues avec les Départements d'enseignement - notamment lors des Assemblées générales -,
- répond à la stratégie de la Faculté des Sciences de Montpellier en matière de redéploiement vers les disciplines plus déficitaires.

**M. HALBOUT** décline le présent document en trois parties comme cela apparaît dans la Lettre de cadrage. Il ajoute en outre, une partie « zéro » relative à la reconduction d'un certain nombre d'emplois suite à des départs - tenant compte de la mutation de maîtres de conférences par exemple -.

**M. HALBOUT** indique que la défense de la pluridisciplinarité doit s'inscrire en filigrane de la réflexion liée à cette campagne d'emplois : « *il est en effet très important que la Faculté tienne ce rôle-là !* » Si la composante tient uniquement compte de la « *succession des demandes* » des Départements sans cette pluridisciplinarité, « *nous allons peut-être passer à côté de quelques profils qui pourraient être intéressants ...* »

Par ailleurs, **M. HALBOUT** explique que le rééquilibrage du ratio PR-MCF d'un Département d'enseignement à un autre et d'une communauté à une autre, doit tenir compte de la singularité de la politique RH qui est menée au sein de chaque structure. Il appartient donc à la Faculté de veiller à ce qu'il n'y ait pas de Départements sous encadrés et que des possibilités de promotion puissent être offertes de la manière la plus équitable possible au sein des différentes communautés.

**M. HALBOUT** précise que ces considérations amènent la Faculté à affirmer une politique offensive et prospective, notamment en matière d'ouverture de postes au 46.3 au sein des Départements BE, Bio-MV et DESTEEM qui sont des structures déficitaires en postes de professeur et qui ont bénéficié de peu de promotions locales. Cette année, un effort particulier sera opéré sur le département BE, qui sollicite d'une part, un renforcement en termes d'agents de catégorie A, et d'autre part, la possibilité d'offrir des perspectives ouvertes et non thématiques à ses enseignants-chercheurs.

**M. HALBOUT** indique que la troisième piste de cette Lettre de cadrage concerne le rééquilibrage du potentiel d'enseignement, notamment sur des Départements qui sont particulièrement déficitaires tels que les départements de Biologie et Sciences de la terre. La politique qui va être proposée ces deux prochaines années a pour objectif de redéployer deux postes d'enseignants-chercheurs vers ces Départements. Ces derniers seront « *pris* » dans des disciplines moins déficitaires telles que les Mathématiques ou la Physique, à l'occasion de départs en retraite. Cela signifie que le potentiel d'enseignement sera maintenu pour des disciplines telles que l'EEA et la Chimie, et qu'une politique de reconduction de niveau de qualification d'emplois sera poursuivie. Un bilan d'équilibre relatif au recrutement local et externe dans ces deux Départements sera également réalisé.

**M. HALBOUT** fait un rappel concernant la partie « *3-Demandes* » de la Lettre de cadrage EC-C - Cf. **Annexe 5** - et ajoute que pour les Départements BE, DESTEEM et Bio-MV, une proposition a été formulée au niveau de la Faculté des Sciences pour que les deux postes supplémentaires - « *que l'on compte redéployer* » - vers ces Départements, soient prioritairement affichés sur des profils aux interfaces. Aujourd'hui, les deux profils qui se dégagent sont d'une part, un profil en Paléontologie et d'autre part, un profil aux interfaces entre les thématiques Ecologie et Biologie-Mécanisme du vivant, avec un besoin prioritaire sur la thématique génétique et des champs d'applications en matière d'enseignement, pouvant être étendus à une communauté plus large que celle de Biologie Santé.

**M. HALBOUT** ajoute que cela n'empêche pas les communautés de réfléchir à d'autres thématiques et d'affiner leurs propositions !

**M. IMBERT** souhaite qu'un éclaircissement soit effectué concernant les postes au sein du département BE.

**M. HALBOUT** répète que deux redéploiements de supports concernent le Département BE, en particulier sur des profils d'interface et sur le « *chapeau* » de professeur.

**M. HALBOUT** opère un point de situation Département par Département. Concernant le Département BE, il rappelle qu'une demande d'ouverture de PR en 46.3 est prévue. A priori, un maître de conférences risque d'être promu. Toutefois, seule une promotion sera attribuée et non le support. En parallèle, une demande de dégel a été formulée sur le support « **SPANNINGS** ». Elle consiste à faire venir physiquement une personne en supplément. Il reste à déterminer si cette demande reste au niveau d'un maître de conférences

ou si elle est liée à une demande au niveau PR. Pour **M. HALBOUT**, cette requête n'est pas complètement claire, « *il faudra l'affiner !* »

**M. ROUSSET**, Directeur du CTE B3E précise que pour l'instant, aucune consigne de la part de la Direction de l'Université de Montpellier n'a été donnée ; par ailleurs, **M. ROUSSET** et **M. GODELLE** partagent la même vision sur la nécessité d'y voir plus clair sur le niveau d'ouverture du support **SPANNINGS**.

**M. HALBOUT** précise la politique qu'il a toujours eu pour les postes de 46.3 et répète qu'a priori, ceux-ci doivent être ouverts le plus largement possible afin que tous les « *maîtres de conférences aient leur chance.* » Derrière, la communauté ne peut pas revendiquer le support de maître de conférences en cascade ! C'est pour cela que **M. HALBOUT** précise que la demande de dégel du support « **SPANNINGS** » concernera une autre opération.

**M. ROUSSET** précise que ce dégel est demandé depuis des années.

**M. HALBOUT** a entendu la volonté de dégeler le support « **SPANNINGS** » et il compte bien honorer cette demande : par contre, si l'ouverture est demandée au niveau PR, ceci nécessitera un deuxième « chapeau » ; pour **M. HALBOUT**, cela fait donc deux demandes pour une seule communauté ... d'autant plus qu'une troisième opération de « stabilisation » d'un collègue sur un poste de niveau professeur est en cours.

**M. IMBERT** ajoute que les équipes n'y sont pas très favorables ...

**M. HALBOUT** rappelle que les conseillers sont là pour en débattre.

**M. IMBERT** n'est pas sûr que cela soit nécessaire de réitérer une discussion qui a déjà eu lieu !

**M. HALBOUT** retient deux points d'interrogation :

- le premier concerne le support « **SPANNINGS** » : Il faut savoir s'il y a un projet derrière car cela est nécessaire pour dégeler des postes. Si c'est effectivement le cas, il faudra savoir si cela concerne un niveau maître de conférences. S'il s'agit d'un niveau professeur, **M. HALBOUT** n'est pas sûr de pouvoir garantir les deux chapeaux de pour la communauté BE.
- le deuxième est relatif à la « stabilisation » : **M. HALBOUT** entend les réserves qu'elle comportera mais il y a un engagement précédent à honorer.

Concernant le Département Bio-MV, **M. HALBOUT** rappelle les deux opérations : l'une concerne le CTE Biologie Agro Sciences avec le départ de **M. TISSIER**, l'autre concerne le CTE Biologie Santé avec le départ de **Mme CERDAN**. S'agissant du second poste, une demande de profil aux interfaces 66, 69 et Neurosciences a été formulée. Celle-ci était déjà dans les priorités du CTE l'an dernier mais n'avait pas été pourvue. Cette demande remonte donc naturellement. Concernant le profil Agro Sciences, le CTE et le Département demandent à ce que cette opération se fasse sur le poste de **M. TISSIER**.

**M. TOURAINE** précise que le Département et le CTE s'apprêtaient à solliciter le dégel de ce poste étant donné que **M. TISSIER** est détaché depuis cinq ans. Il n'était pas raisonnable de le demander mais à présent, comme **M. TISSIER** a démissionné ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'il a fait remonter les priorités de l'année précédente sur la Lettre de cadrage.

**M. HALBOUT** précise que la situation « **SPANNINGS** » n'est pas encore claire pour lui ; ce qui signifie qu'il serait peut-être bien d'attendre un an de plus pour cette opération. Concernant la situation de **M. TISSIER**, les choses ont l'air plus certaines !

S'agissant du Département DESTHEEM, **M. HALBOUT** indique que le Directeur de Département, également mandaté par la communauté Recherche de laboratoire Hydro Sciences Montpellier, est présent. Il ajoute que trois possibilités de profils aux interfaces existent et correspondraient à une priorité du Département relative à la mise en place d'un poste en Paléontologie. Il précise que sont demandés, un poste de professeur et deux postes maîtres de conférences.

**M. HALBOUT** tient à ajouter qu'entre-temps, il a actualisé la note sur l'ENT. La demande en Géo-ressources relèverait plutôt du niveau PR alors que celle en Tectonique concernerait davantage un maître de conférences. Il faut voir si le Conseil converge vers cette position. Il a également compris que sur les trois demandes formulées, deux étaient « *mûres* » pour cette année - on voit bien les discussions sur les niveaux de qualification -. En revanche, une des demandes peut encore faire l'objet d'une discussion au niveau du profil. **M. HALBOUT** interprète donc les choses de la manière suivante : il y aurait une ouverture de deux postes pour cette année à laquelle s'ajoute un poste en Paléontologie. Un temps de latence est observé sur la troisième demande pour l'an prochain.

**M. JOURDE** pense effectivement que cela peut être une option à jouer, sachant que deux laboratoires ont défini deux priorités concernant un poste de maître de conférences et un autre relevant du 46.3. En dehors des deux postes qui sont reportés et qui sont « murs », peut-être que le départ de **M. BOKELMANN** accélèrera les choses. Le message officiel de la part du Département sera donné la semaine prochaine.

**M. HALBOUT** retient que s'agissant du Département DESTEEM, une demande concerne un poste aux interfaces Paléontologie - il s'agit d'un poste qui est « mûr » - et de deux profils convergents régulièrement pour cette année (un au niveau maître de conférences, un au niveau professeur). Une discussion est encore en cours et nécessite d'être encore « murie » concernant la mise en place d'un chapeau de PR en plus sur le troisième poste (actuellement de niveau maître de conférences). Il entend que la communauté BE réclame aussi un 2<sup>ème</sup> chapeau et que le DESTEEM, qui est déficitaire, en sollicite également un. Il ne sera toutefois pas possible de faire deux 46.3 cette année. « Nous pourrions y prétendre pour BE car c'est leur tour cette année ! On attend l'an prochain pour envisager ce qui pourra être fait pour le DESTEEM, après un bilan sur cette campagne »

**M. HALBOUT** précise que pour la dernière demande à arbitrer l'an prochain, il y a encore une discussion entre les thématiques Eau et Sciences de la Terre.

**M. JOURDE** précise que les profils sur les deux premières demandes sont relativement « murs » mais qu'ils n'ont pas encore été votés par le Département du DESTEEM, ce qui sera très probablement fait dans les semaines à venir.

**M. JOURDE** complète son propos en indiquant qu'il « fait passer le message concernant la troisième proposition. » C'est ensuite au Conseil de faire valider la décision la plus intelligente pour satisfaire les deux demandes au niveau des deux laboratoires.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que tant que la demande n'est pas « mure », il préfère se donner un an de plus.

Concernant la Chimie, **M. HALBOUT** informe le Conseil que « les discussions ont pas mal avancé. » Une évolution a été notée dans la Lettre de cadrage par rapport aux premières discussions qui avaient eu lieu au sein du Département. La priorité est plutôt de faire remonter trois demandes au niveau de postes de maîtres de conférences et de garder un engagement pour la demande de niveau PR, le temps d'affiner le profil et d'identifier un vivier de candidats.

**M. HALBOUT** rappelle que lorsqu'une publication au niveau PR est reportée, le poste est bien identifié.

**M. VIOUX** confirme que trois demandes de postes de maîtres de conférences ont été formulées. Celles-ci permettront de maintenir le potentiel d'encadrement du Département de Chimie et couvriront les trois sections de Chimie 31,32 et 33.

**M. VIOUX** précise que la présentation réalisée par **M. HALBOUT** porte sur une prospective pluriannuelle. Dans un souci d'équilibre, deux postes de PR sont envisagés, dont un pour une opération structurante à l'ICGM. Le recrutement sera a priori externe. Un autre poste dédié à une thématique existante est examinée, certainement sur l'IBMM. Des maîtres de conférences du Département pourraient être candidats ; il conviendrait de décider de l'ouverture d'un poste au 46.1 ou sur un poste de 46.3.

**M. HALBOUT** précise que ces deux opérations porteraient sur la prochaine campagne d'emplois. Il rappelle que la Faculté des Sciences essaie d'ouvrir au maximum tous les supports qui sont à sa disposition. En outre, lorsqu'un Département sollicite un dégel, elle tente d'opérer un prêt avec retour. Quand un Département demande de décaler une opération, cela permet d'effectuer ces dégels d'un côté et d'avoir, de l'autre, la garantie que cela revienne.

**M. HALBOUT** présente **M. LEFEBVRE** qui représente la communauté MIPS. Même s'il n'y a pas de support vacant au niveau du laboratoire L2C, celui-ci est tout de même concerné par des mouvements de départs qui vont bénéficier à d'autres disciplines, notamment avec le renouvellement du support **TALIERCIO** sur le laboratoire IES -.

De plus, la Faculté des Sciences souhaite qu'il y ait une opération aux interfaces Maths/Physique sur au moins un des supports ouvert au Département de mathématiques. Pour ce dernier, il faudra que des discussions soient menées concernant le profil avec la direction du laboratoire IMAG, afin d'essayer de maintenir ce potentiel.

**M. HALBOUT** indique qu'il sera proposé que la demande de PR en mathématiques soit repoussée d'une année.

**M. HALBOUT** signale aux membres du Conseil que les profils demandés en mathématique ne correspondent pas poste par poste, aux départs car il y a une demande de PR en Probabilité et Statistique alors qu'il y a un départ au niveau de Calcul scientifique alors que, d'autre part, des maîtres de conférences promus PR à l'extérieurs seront remplacés par des analystes.

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le Département Informatique sollicite le dégel de deux supports. Une concertation avec le Département va être initiée pour examiner dans quelle mesure une anticipation des départs de **M. SHARFFE** et de **M. DELORT** va pouvoir être réalisée et donc, procéder à un dégel. Comme cela l'a été demandé pour le Département BE, un projet scientifique devra impérativement être derrière ce support.

**M. HALBOUT** poursuit le débat concernant les demandes aux interfaces. Concernant EEA et Mécanique, la demande porte sur des reconductions ou ouvertures de postes de PAST.

**M. IMBERT** ne comprend pas comment un support de PAST peut être financé par un LABEX ! « *Comment la Faculté peut-elle proposer un poste en cdd pour dispenser des enseignements ? Soit l'on considère qu'il s'agit d'un enseignement important, auquel cas il faut mettre en œuvre des moyens pérennes, soit cela n'est pas le cas et alors il n'y a pas de besoin pour un poste de PAST* »

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit d'une demande formulée au niveau du Département de Mécanique mais la Faculté ne sait pas si cette dernière concerne l'accompagnement relatif à la mise en place de l'imprimante 3D et impliquant de fortes interactions recherche-formation-innovation. Concernant EEA, il s'agit de formations en Robotique avec l'installation de nouveaux matériels. Il s'agit donc des projets relatif à des « accompagnements ».

**M. HALBOUT** explique que par définition, les PAST ne sont pas des moyens pérennes et correspondent à des projets recherche-formation-innovation. Des PAST sont ainsi intervenus dans différents domaines, notamment par le biais de partenariats avec leur entreprise.

Pourtant, **M. HALBOUT** conçoit que certaines personnes soient défavorables aux postes de PAST mais ceux sont important pour initier certains projets innovants.

**M. HALBOUT** remercie **M. IMBERT** d'être revenu sur cette question car il s'agit de quelque chose qui a déjà été soulevé lors du Conseil précédent. Pour la Direction de la Faculté, un poste de PAST n'est pas un poste pérenne ; le contrat d'un PAST est de trois ans. Ce dernier est justifié par un vrai besoin de Formation. Quand le besoin est pérenne, la Faculté fait tout pour ouvrir des postes d'enseignant-chercheur : ainsi, des postes de PAST ont été transformés en postes d'EC. Cela s'est déjà produit lors de précédentes campagnes d'emplois. D'autres postes de PAST ont été ouverts et correspondaient à certains projets.

**M. IMBERT** pense que cela pose des questions en termes de pérennisation des formations.

**M. HALBOUT** répète et insiste sur le fait que les contrats de PAST correspondent à la mise en place d'un projet ou à l'accompagnement des personnels sur un nouveau matériel.

**M. HALBOUT** examine à présent une nouvelle demande concernant un poste de PRAG pour les enseignements de SHS dans le cadre des CMI. La Faculté est en discussion avec l'Université mais aussi avec Polytech pour « *essayer de mutualiser cette demande.* » De la même manière, la demande de PRAG pour le Département des Langues est « *dans les tuyaux.* » La Direction dispose d'une piste de mutualisation avec la Faculté de Médecine qui présente un besoin similaire en la matière. Ainsi, cela pourrait aider la Faculté à afficher un poste de PRAG pour le DDL.

**M. HALBOUT** informe le Conseil qu'une opération commune menée avec l'IUT de Nîmes sur le support de **M. CHARAR** est en cours. Ce dernier est un support historiquement attribué à la Faculté malgré le fait que **M. CHARAR** ait été pendant dix ans Directeur de l'IUT de Nîmes. Ce poste est revendiqué par les deux composantes et « *nous travaillons aujourd'hui à l'affichage d'un profil commun entre ces deux composantes, aux interfaces Physique et Chimie.* »

**M. LEFEBVRE** espère que les physiciens resteront vigilants sur cette demande !

**M. HALBOUT** indique que « *nous sommes actuellement dans une phase de discussion où la Faculté interagit avec l'IUT de Nîmes.* » Lorsque la phase profil sera abordée, les Directeurs de CTE seront consultés. La Faculté des Sciences a des besoins d'enseignement aux interfaces, notamment sur la thématique Matériaux. Une discussion devra être initiée sur les profils à moyen terme. C'est la raison pour laquelle les Directeurs de CTE sont invités aujourd'hui en Conseil !

**M. HALBOUT** retient de ce débat les interrogations sur la « *chronologie* » de certaines opération avec d'un côté, des anticipations à réaliser et de l'autre, des demandes à repousser d'un an afin de murir les projets, notamment concernant l'informatique avec la demande de dégel, le DESTTEEM, la Chimie sur poste de PR et les Mathématiques sur le poste de PR. Des profils précis devront être établis et discutés lors du prochain Conseil. Pour l'instant, « *nous sommes dans une campagne pluriannuelle et opérons un recensement des besoins.* » Si le Conseil valide toutes les demandes, la Faculté s'engagera à les mettre en œuvre dans une échéance

d'un à deux ans. Le Conseil devra ensuite se positionner sur les profils pour lesquels il avait des interrogations - poste « **SPANNINGS** », profils aux interfaces Physiques-Chimie, sur le DESTTEEM, ...

**M. JOURDE** demande à ce qu'un point soit réalisé concernant le poste de maîtres de conférences en Hydrologie, pour lequel une interrogation se porte au niveau d'un 46.3 qui ne peut pas être proposé cette année.

**M. HALBOUT** rappelle à **M. JOURDE** que des priorités doivent être définies pour le Département DESTTEEM ! Il demande aux communautés de s'engager sur une chronologie à échéance de deux ans parce que si l'on ouvre un poste sur une thématique l'année n, il ne faut pas regretter ce choix l'année n+1

**M. HALBOUT** insiste : il est important de dégager des priorités ! A l'échelle de la composante, les priorités sont claires :

- Chimie : 3 postes de MCF,
- Physique : 1 poste de MCF sur le laboratoire IES,
- BE pour la priorité 46.3,
- BIO MV : un poste de MCF sur le CTE BS et un poste de Pr sur le CTE BS,
- Mathématiques : 4 postes de MCF ;
- Deux profils aux interfaces.

**M. IMBERT** souhaite poser deux questions :

- quelle est la position de la Direction de l'Université par rapport à la campagne d'emplois ? Des redistributions ont-elles lieu entre les composantes ?
- comment va se passer concrètement cette campagne d'emplois, sachant que des organes devant y participer ne sont pas encore mis en place ?

Concernant la première question, **M. HALBOUT** précise que cela n'est pas prévu.

S'agissant de la deuxième question de **M. HALBOUT** rappelle que pour l'instant, le « *travail se fait en collaboration avec les anciens CTE* », dans le cadre d'un dialogue au sein de la Faculté et qui sera élargi avec les autres composantes puisque il n'a pas été prévu d'instaurer de commission mixte ...

**M. IMBERT** conclut que « *la définition des profils va dépendre du bon vouloir des différents partenaires car pour l'instant rien n'est organisé.* »

**M. ROUSSET** indique les ex CTE définiront les profils Recherche. Ces informations seront à confirmer dans la Lettre de cadrage de l'Université mais il ne possède pas encore ce document.

**M. TOURAINE** ajoute que le CTE Biologie-Agro Sciences se trouve confronté à un « *vide juridique* » car la Lettre de cadrage ne dit pas grand-chose ! Le CTE s'est projeté dans la configuration du Département scientifique futur et « *a mis sur la table* », l'ensemble des demandes de postes. Certaines concernent même la Faculté de Pharmacie !

**M. IMBERT** remarque que tout cela est réalisé dans des cadres non représentatifs !

**M. HALBOUT** précise que c'est la raison pour laquelle un débat aura lieu dans trois semaines au niveau de la Faculté des Sciences dans le cadre d'une Assemblée représentative composée des Directeurs de Département, des représentants des CTE et des élus.

**M. HALBOUT** explique que dans le cas où des postes impliquent d'autres composantes, leurs Directeurs respectifs seront également invités dans ce cadre.

**M. BOUBY** informe le Conseil que les Départements scientifiques vont bientôt être mis en place. Le texte relatif à cette création a été voté en CT de l'UM et devrait être présenté en CA dans les jours à venir. Il pense que les élections de ces structures auront lieu dans le courant du mois de janvier 2016.

**M. TOURAINE** espère que cela se fera rapidement !

**M. LUTFALLA** précise que normalement, les élections devraient avoir lieu en janvier prochain. Il faudra ensuite rédiger un Règlement intérieur. Il craint que les Départements scientifiques ne soient créés qu'en juin 2016 ...

Pour **M. BOUBY**, à partir du moment où les représentants des Départements scientifiques sont élus, les CTE n'auront plus besoin d'intervenir car ils n'existeront plus.

**M. LUTFALLA** rappelle qu'ils n'existent plus car ils appartenait à l'ancienne université !

**M. BOUBY** rappelle que l'on continue à en parler mais sur quel périmètre et qui décide réellement ? Le fonctionnement était déjà très complexe pour certains CTE ! A présent, on entend dire que « *le CTE a dit des choses.* » Mais de quel CTE s'agit-il ? Où étaient les élus ? « *Nous sommes dans le flou !* »

**M. LUTFALLA** précise qu'en matière de recrutements, un problème important se pose concernant les Pools d'experts.

**M. BOUBY** indique que les Départements scientifiques peuvent mettre en place des Pools d'experts. Sud Éducation insiste: « *ils ne peuvent pas : ils doivent !* »

**M. BOUBY** explique que les Départements scientifiques ne disposeront peut-être pas de Pools d'experts !

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier va suivre avec grande attention la mise en place des Départements scientifiques et rappelle que les prochaines échéances auront lieu en janvier prochain.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** indique que les Directeurs de CTE, et les Directeurs de laboratoire « qui sont légitimes car nommés par la Tutelle » ont donc mandat afin d'interagir sur les profils.

**M. HALBOUT** souhaite que soit maintenue la possibilité d'échanger et de dialoguer sur les profils qui peuvent amener à des points de discussions. Aussi, lors du prochain Bureau de la Faculté, **M. HALBOUT** devrait être en mesure de mettre à disposition des conseillers, les premières versions de l'ensemble des profils des postes qui sera présenté dans le cadre de cette campagne d'emplois.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose à l'Assemblée de passer au vote de la Lettre de cadrage campagne d'emplois Enseignants-chercheurs et Enseignants 2015-2016.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **26**

La Lettre de cadrage campagne d'emplois Enseignants-chercheurs et Enseignants 2015-2016 est approuvée à l'UNANIMITÉ de la part du Conseil.

**M. HALBOUT** remercie les conseillers pour ce vote à l'unanimité et rappelle que le débat qui a débuté sera poursuivi en Conseil du 21 octobre prochain.

## 9. VOTE DE CONVENTIONS

**M. HALBOUT** indique que les membres du Conseil sont invités, ce jour, à voter trois conventions.

### a- Comider

**M. HALBOUT** précise que cette convention porte sur les interventions de l'Association Comider, dans le cadre du tutorat destiné aux étudiants de première année de Licence - lors du premier semestre de l'année Universitaire 2015-2016 -.

**M. MANCHERON** demande s'il existe plusieurs conventions entre la Faculté des Sciences de Montpellier et le Comider.

**M. HALBOUT** lui répond qu'à ce jour, une seule convention a été établie avec cette association.

**M. MANCHERON** note que le Comider intervient également sur certaines formations au niveau des Masters.



**Mme FRISOU** lui précise que cette participation ne fait pas partie des actions visées par la convention qui est présentée aujourd'hui au Conseil. Elle confirme que le texte sur lequel les conseillers sont appelés à voter ne concerne que des actions de remise à niveau dédiées aux primo-accédants ; ces dernières étant initiées dans le cadre des Ateliers de la Réussite.

**M. HALBOUT** ajoute que les associations Club Emplois Cadres et Comider interviennent également au niveau du SCUJO-IP de l'UM, dans le cadre de formations de Licences Pro, de certains Masters et du PPE. La convention régissant ce partenariat a été élaborée pour l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** propose de procéder au vote de la convention entre l'association Comider et la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 26**

La convention entre l'association COMIDER et la Faculté des Sciences est approuvée à l'UNANIMITÉ par le Conseil.

#### **b- École des Mines d'Alès**

**M. IMBERT** note que ces conventions portent sur des diplômes de Masters et comprennent un article relatif à la Charte des Examens. Ainsi, il est précisé que les MCC de chaque établissement doivent s'appliquer. Il se pose dès lors deux questions :

- comment s'appliquent ces conventions au regard des blocs seuils qui ne sont pas appliqués à l'EMA ?
- les étudiants bénéficient-ils tous d'un traitement égalitaire ?

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** explique que lorsque les conventions ont été établies, les blocs seuils ont été sollicités par l'EMA. Les dispositions contenues dans ces conventions ont été validées au préalable par les deux signataires. **M. HOFFMANN** précise que la structure est strictement identique tant pour l'étudiant inscrit à l'EMA que, celui originaire de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** précise que chacune des trois conventions a, en outre, été adaptée en fonction des parcours qu'elle inclut au sein d'une même mention. Par mesure d'anticipation, les MCC prévisionnelles de la Faculté ont été adressées à l'EMA.

**M. MANCHERON** souhaite aborder la question concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances, ces dernières devant être communes aux deux établissements. Il est ainsi mentionné sur la convention que « *le règlement des deux établissements partenaires s'applique respectivement dans le cadre de l'organisation du contrôle des connaissances du diplôme qu'il délivre.* » **M. MANCHERON** pensait que l'étudiant obtenait un double diplôme ou rien mais au regard du texte précité, il comprend que chaque établissement délivre son diplôme. Est-il possible qu'un étudiant obtenant son diplôme de Master puisse ne pas être titulaire du diplôme d'ingénieur ou inversement ?

**M. HALBOUT** explique que dans le cadre de ces trois conventions, il s'agit de permettre aux étudiants d'obtenir un double diplôme et non un diplôme double. L'accès à ces deux formations est ainsi favorisé auprès des étudiants et s'ils réussissent leurs examens, ils obtiendront deux diplômes distincts. Ces étudiants feront en six ans ce qu'ils auraient pu faire en dix ans, à savoir obtenir un titre d'ingénieur et un Master.

**M. MANCHERON** est d'accord sur le principe mais comme il existe une sorte de validation des acquis par rapport aux diplômes, cela signifie que l'EMA peut très bien valider un semestre alors que la Faculté ne le fait pas ou vice et versa.

**M. HALBOUT** lui répond que c'est bien le cas. Il insiste sur le fait que cette convention permet aux étudiants de suivre les deux formations quasiment en parallèle avec une année en plus.

**M. HALBOUT** propose de procéder au vote des trois conventions entre l'École des Mines d'Alès et la Faculté des Sciences - Master Sciences de l'Eau, Master Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Environnement et Master Mécanique -

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 26**

Les conventions entre l'École des Mines d'Alès et la Faculté des Sciences sont approuvées à l'UNANIMITÉ par le Conseil.

### **c- Eurék'Alès**

**M. HALBOUT** indique que dans le cadre de cette convention, la Faculté des Sciences a été sollicitée pour prêter son exposition « Pourquoi les maths ? » à l'association Eurék'Alès.

**M. HALBOUT** ajoute que cette exposition a connu un « *gros succès* » et que cette convention s'inscrit dans le cadre de la diffusion des Savoirs et de la Culture scientifique qui font partie des missions des enseignants-chercheurs et de la Faculté.

**M. HALBOUT** présente Eurék'Alès et précise qu'il s'agit d'une association à but non lucratif.

**M. HALBOUT** procède au vote de la convention entre l'association Eurék'Alès et la Faculté des Sciences

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 26**

La convention entre l'association Eurék'Alès et la Faculté des Sciences est approuvée à l'UNANIMITÉ par le Conseil.

**M. HALBOUT** remercie les conseillers de leurs votes.

**M. HALBOUT** précise que le prochain Conseil de la Faculté portera sur des discussions relatives au budget et aux profils de poste. Il invite les représentants de la Recherche à être présents lors de cette séance.

**M. HALBOUT** rappelle également qu'une discussion avec l'équipe du Plan Campus sera à l'ordre du jour de ce conseil. A cet effet, **M. HALBOUT** invite les conseillers à lui faire remonter leurs éventuelles questions en amont, afin que l'équipe puisse se préparer et apporter des réponses.

Sans autre intervention, la **2ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 12h00.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **21 octobre 2015**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 257	Mercredi 21 octobre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 258	Mercredi 18 novembre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 259	Mercredi 16 décembre 2015 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

- Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- Philippe AUGÉ, Président UM,
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- Timothée DANIEL Vice-président étudiant UM,
- Pascal BEAUREGARD, Directeur Général des Services UM,
- Pascale SAURET, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
- Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS,
- Chefs de Service FdS.